

Élaboration de stratégies locales de gestion durable de la bande côtière de l'Ouest-Cotentin

Projet « Notre littoral pour demain »

Rapport final



Janvier 2020

Syndicat Mixte du Pays de Coutances
9 rue de l'Écluse Chette
50200 Coutances



<u>POURQUOI UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA BANDE CÔTIÈRE SUR LE LITTORAL OUEST-COTENTIN ?</u>	5
LE CLIMAT : UN CHANGEMENT GLOBAL QUI AURA UN IMPACT LOCAL	6
LA FRAGILITÉ PARTICULIÈRE DE LA CÔTE DES HAVRES.....	7
L'OUEST-COTENTIN : UNE FRAGILITÉ ET UNE VULNÉRABILITÉ LITTORALE SPÉCIFIQUE ET PARTAGÉE	7
DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET HUMAINS MENACÉS	8
LA DÉMARCHE « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN », PREMIÈRE PRISE DE CONSCIENCE ET MOBILISATION.....	9
<u>COMMENT LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DE LA BANDE CÔTIÈRE SUR LE LITTORAL OUEST-COTENTIN A-T-ELLE ÉTÉ ÉLABORÉE ?</u>	10
UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE EN TROIS POINTS	11
DISPOSER D'UN SOCLE DE COMPRÉHENSION ET D'ANALYSE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SOLIDE.....	11
APPRÉHENDER LE SENSIBLE POUR MIEUX METTRE EN MOUVEMENT LE TERRITOIRE, ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE	11
TROIS PRINCIPES POUR ÉLABORER LA STRATÉGIE : RÉALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE / INTÉRÊT GÉNÉRAL / OPÉRATIONNALITÉ.....	11
LA CONCERTATION : OUTIL DE SENSIBILISATION ET DE CO-CONSTRUCTION DE LA STRATÉGIE	13
<u>QUELLE VULNÉRABILITÉ DE LA CÔTE DES HAVRES FACE AUX ALÉAS LITTORAUX ?</u>	14
LA VULNÉRABILITÉ DE NOTRE TERRITOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?.....	15
L'ANALYSE DES ALÉAS LITTORAUX.....	16
LES ALÉAS SUR LA CÔTE DES HAVRES	16
PROJECTIONS DES ALÉAS LITTORAUX À MOYEN ET LONG TERME.....	18
LES ENJEUX EXPOSÉS AUX ALÉAS LITTORAUX	22
POPULATION ET LOGEMENT	22
ECONOMIE	23
RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES	24
LES ESPACES NATURELS	25
SYNTHÈSE DES ENJEUX EXPOSÉS.....	26
CARTOGRAPHIE DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE	30
L'INDICE DE VULNÉRABILITÉ GLOBALE	30
LA PERCEPTION DES RISQUES PAR LES HABITANTS DU TERRITOIRE.....	32
DES RISQUES D'AVANTAGE APPRÉHENDÉS À TRAVERS LES CYCLES D'ÉROSION QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	32
UNE VISION DES RISQUES FONCTION DE LA RELATION À LA MER ET AU LITTORAL	33
<u>LES ORIENTATIONS ET ACTIONS POUR LA GESTION DURABLE LA CÔTE DES HAVRES</u>	34
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	36
PLAN D'ACTIONS « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN » - OUEST COTENTIN.....	37
SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTIONS.....	37
ACTIONS TRANSVERSALES À LA CELLULE HYDRO SÉDIMENTAIRE	41
ACTIONS PROPRES AUX 9 SOUS-CELLULES HYDRO SÉDIMENTAIRES.....	58
<u>PRÉCONISATIONS JURIDIQUES</u>	96
LA TRADUCTION DE LA STRATÉGIE DANS LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	97
LE RESPECT DES NORMES SUPÉRIEURES	98
LA COMPÉTENCE GEMAPI.....	100
<u>CONCLUSION</u>	102

ANNEXES	104
ANNEXE 1 : LISTE DES MOTS CLÉS	105
ANNEXE 2 : HYPOTHÈSES POUR LE CHIFFRAGE DU PLAN D’ACTIONS	108
SYNTHÈSE DES MOYENS HUMAINS MOBILISÉS À L’ÉCHELLE DE LA GRANDE CELLULE	108
SYNTHÈSE DES MOYENS HUMAINS MOBILISÉS À L’ÉCHELLE DES SOUS-CELLULES ET EPCI.....	109
HYPOTHÈSES DE COÛTS DES MODES DE GESTION	111
ANNEXE 3 : SCÉNARIOS STRATÉGIQUES.....	112
ANNEXE 4 : DÉTAIL DES ANALYSES COÛTS BÉNÉFICES PAR SECTEUR ET SOUS-CELLULE HYDROSEDIMENTAIRE.....	113
ANNEXE 5 : PRÉCONISATIONS DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX SUR L’OUEST COTENTIN.....	114

Pourquoi une stratégie de gestion durable de la bande côtière sur le littoral Ouest-Cotentin ?

Le climat : un changement global qui aura un impact local

Le changement climatique est une réalité qui impactera et impacte déjà l'ensemble de la planète, y compris les espaces littoraux de la Manche.

Conséquence du réchauffement, nos espaces littoraux sont particulièrement exposés à la montée du niveau marin. Du fait de cette élévation, nos côtes basses et dunaires sont davantage vulnérables aux aléas érosion, submersion marine (conjuguée aux débordements des nappes phréatiques et cours d'eau) et intrusion du biseau salé.

S'il est difficile d'anticiper le niveau marin à l'échelle locale, les constats du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) sont alarmants. Les scénarios formulés à l'échelle mondiale font craindre - dans le meilleur des cas - un réchauffement de 2°C d'ici la fin du siècle (par rapport à la période préindustrielle). La dilatation thermique des océans et la fonte des glaciers qui en résultent engendrent une élévation significative du niveau marin. Aussi, les experts, dont les calculs sont régulièrement revus à la hausse, anticipent pour 2100 un niveau marin augmenté d'au minimum un mètre par rapport à la période 1986-2005.

Nos territoires doivent dès aujourd'hui s'y préparer et s'y adapter. Les enjeux économiques sont de taille. En France, les coûts des inondations sont 25 fois plus importants qu'il y a 40 ans. Ceci, en grande partie parce que les espaces exposés - tant sur le littoral qu'aux abords des cours d'eau - concentrent de plus en plus de personnes, d'équipements et d'activités économiques.

La tempête Xynthia (février 2010) et ses conséquences sur le littoral vendéen a marqué les esprits. Elle a entraîné 47 décès, dont 41 directement liés à la submersion marine. Les pertes économiques (habitations, biens publics, infrastructures, terres agricoles...) ont quant à elles été estimées à 2,5 milliards d'euros. 10 ans après la « tempête du siècle » (décembre 1999), **cet événement a rappelé la vulnérabilité des côtes françaises et la nécessité d'adapter notre aménagement du territoire pour apprendre à « vivre avec la mer ».**

La fragilité particulière de la côte des havres

L'Ouest-Cotentin : une fragilité et une vulnérabilité littorale spécifique et partagée

Le littoral Ouest-Cotentin se caractérise par une succession de zones hétérogènes - zones urbanisées, marais maritimes, falaises, massifs dunaires protégeant des zones humides d'eau douce, etc. - et englobe des havres de tailles très différentes dont dépend la stabilité des plages ouvertes vers le large. La stabilité de l'ensemble est particulièrement vulnérable : les marées de forts coefficients et les épisodes de tempêtes influencent fortement l'évolution du trait de côte. La formation de la pointe d'Agon fermant partiellement l'embouchure du havre de Regnéville est par exemple essentiellement l'œuvre des houles du nord-ouest.



Les havres présentent par ailleurs une tendance à l'engraissement, tandis qu'en parallèle de la grande mobilité des structures sédimentaires, certaines plages subissent une érosion intense (au niveau de Portbail, Créances, Pirou, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville, Montmartin-sur-Mer et Hauteville-sur-Mer, Barneville notamment). Ces phénomènes d'érosion, s'ils tendent à s'aggraver, ont toujours existé sur la côte ouest du Cotentin. Il en est de même pour les épisodes de submersion marine, compte-tenu de l'altitude particulièrement basse des terres situées en arrière des cordons dunaires.

Le littoral et le rétro-littoral sont enfin sujets à des pluies importantes qui viennent grossir les cours d'eau qui se déversent dans les havres. L'eau, par ruissellement, endommage l'arrière des protections de défense du littoral comme les enrochements et creuse les sols meubles du littoral engendrant des phénomènes de cuvettes ou d'aplanissement

Du fait de cette fragilité, l'adaptation du littoral Ouest-Cotentin aux aléas côtiers constitue un enjeu à la fois environnemental, humain et économique.

Des enjeux environnementaux, économiques et humains menacés

La fragilité de l'ouest Cotentin n'est pas seulement une conséquence des phénomènes physiques mais est aussi fortement liée à la présence d'enjeux humains et économiques dans des secteurs proches du rivage.

Du point de vue environnemental, le territoire avec ses quatre zones Natura 2000, est en effet globalement riche en biodiversité et offre un maillage de continuités écologiques relativement dense. De nombreux milieux abritant des espèces protégées sont par ailleurs spécifiques à cette partie de la région, tels que les havres et dunes, les landes littorales ou encore les marais rétro-littoraux.

Les **enjeux en matière d'aménagement du territoire** sont également importants. Le littoral Ouest-Cotentin est en effet aujourd'hui le **territoire le plus attractif de l'ancienne région Basse-Normandie**. Cette tendance a pour conséquence d'exposer un nombre toujours plus grand d'habitants aux risques côtiers, mais a aussi pour effet de renforcer la pression démographique déjà forte qui pèse sur le littoral et d'accentuer par là même les menaces sur l'environnement.

Enfin, **l'économie locale est également menacée par les risques**. Une grande partie de l'activité économique locale repose en effet sur l'économie résidentielle et le tourisme, et est donc concentrée sur le littoral. L'évolution du littoral pourrait également avoir des répercussions négatives sur le secteur primaire et plus particulièrement sur la pêche et la conchyliculture qui sont des activités traditionnelles et à forte valeur ajoutée.

La démarche « Notre littoral pour demain », première prise de conscience et mobilisation



« Notre littoral pour demain - Ouest Cotentin » est une démarche issue d'un appel à projets régional. En 2014, la Région invitait ses territoires à mettre en œuvre la stratégie normande de gestion durable de la bande côtière. Cette stratégie est elle-même en accord avec la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (2012) qui a fait suite au Grenelle de la mer (2007). Le but est de mobiliser et soutenir les élus du littoral à travers un accompagnement pour écrire leur propre stratégie locale. Il s'agit d'élaborer une stratégie sur le moyen et long terme, tenant compte du changement climatique et de la montée du niveau des mers et s'inscrivant à une échelle géographique cohérente du point de vue des phénomènes naturels (cellule hydrosédimentaire en premier lieu, mais également bassin versant en arrière-plan).

Cet appel à projets comporte trois phases :

- le suivi d'une formation pour mieux comprendre les enjeux inhérents au réchauffement climatique,
- la réalisation d'un diagnostic complet,
- l'écriture d'une stratégie et d'un plan d'actions à horizon 20, 50 et 100 ans.

La côte Ouest Cotentin, à l'appui des différentes études qui ont été menées, a décidé de s'unir pour répondre à l'Appel à projets et construire sa propre stratégie. Aujourd'hui, ce sont les communautés de communes Granville Terre et Mer, Coutances mer et bocage, Côte Ouest Centre Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui mènent le projet « Notre littoral pour demain » sur la portion de côte comprise entre le Cap de Flamanville et la Pointe du Roc (Granville).

Comprendre, anticiper, se préparer

La démarche « Notre littoral pour demain » poursuit un **triple objectif** :

- Mieux comprendre les risques qui pèsent sur les habitants et les acteurs du littoral ;
- Identifier les tendances d'évolution du trait de côte, à 20, 50 et 100 ans ;
- S'y préparer via l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques à l'échelle du territoire prenant en compte les spécificités infra-territoriales et géomorphologiques.

Comment la stratégie de gestion durable de la bande côtière sur le littoral Ouest-Cotentin a-t-elle été élaborée ?

Une approche méthodologique en trois points

Disposer d'un socle de compréhension et d'analyse scientifique et technique solide

L'enjeu méthodologique de cette démarche est d'autant plus important qu'il s'agit de construire une stratégie d'action publique sur des phénomènes majeurs et inéluctables, et encore non totalement maîtrisés. De ce fait, la connaissance **scientifique et technique** se doit, plus encore que sur d'autres thématiques, d'alimenter directement la prise de décision.

Appréhender le sensible pour mieux mettre en mouvement le territoire, élaborer et mettre en œuvre la stratégie

Ce socle scientifique se trouve complété d'une approche « **sensible** » et **fondée sur l'expertise d'usage**. Des entretiens ont ainsi été réalisés avec des acteurs du projet (Élus, services techniques en charge des problématiques d'aménagement, d'environnement et de risques côtiers des intercommunalités littorales et rétro-littorales), complétés par des visites de terrain sur les sites phares ou présentant une exposition aux risques spécifiques.

Ce travail a permis d'affiner les problématiques et les enjeux locaux, et comprendre les préoccupations et les choix stratégiques faits par chaque collectivité en matière de gestion côtière et d'exposition au risque et les marges de manœuvre possibles.

Parallèlement, les représentations sociales des populations en matière de risques côtiers ont été prises en compte en réalisant une étude sociologique, afin notamment d'appréhender les différents niveaux de sensibilité de chacun des publics.

Ces rencontres, associées à l'analyse de la gouvernance en matière de gestion et de protection, a permis d'établir une cartographie complète des acteurs du littoral et de leurs interactions (usagers, gestionnaires et acteurs de la gouvernance du littoral, etc.).

Ainsi, l'approche sensible constitue une première étape pour comprendre le rôle et les implications de chacun, d'identifier les dysfonctionnements et les synergies possibles en matière de gestion et d'adaptation, de désamorcer les blocages et les risques d'incompréhension en vue de la phase de concertation autour de l'élaboration de la stratégie et, *in fine*, envisager les modes de collaboration possible pour sa mise en œuvre, condition de réussite essentielle. En effet, l'élaboration de la stratégie locale de gestion durable de la bande côtière est avant tout une co-construction, à savoir une vision partagée par les élus locaux, les habitants et les acteurs socio-économiques du devenir du littoral de l'Ouest-Cotentin et des projets qui pourront y être conduits d'ici 20, 50 et 100 ans.

Trois principes pour élaborer la stratégie : réalité environnementale et économique / intérêt général / opérationnalité

Sans remettre en cause la rigueur juridique et scientifique qui la porte, la démarche se veut avant tout **pragmatique, impliquant la prise en compte d'un certain nombre de réalités**.

Tout d'abord, il s'agit d'intégrer la dimension « évolutive » des variables prises en compte, qu'il s'agisse des phénomènes naturels observés, des données économiques ou encore des politiques locales et des cadres juridiques.

L'analyse doit également apporter un regard opérationnel sur les impacts économiques, enjeu crucial de développement pour les collectivités. Doivent être mis en parallèle les coûts générés par les investissements en matière de gestion et les pertes potentielles que subiraient les activités en situation de crise. L'analyse coûts-bénéfices apportera des éclairages utiles pour choisir les actions les plus adaptées et s'assurer de la faisabilité des trois scénarios attendus et de la stratégie finale.

A noter également que la conduite de la démarche doit composer avec les moyens que le territoire a à sa disposition, tant en termes de données existantes que de ressources financières. L'élaboration de la stratégie locale de gestion durable devra par ailleurs être construite en cohérence avec les orientations définies dans les documents de planification d'aménagement, ainsi que les autres documents de prévention et de gestion des risques, existants ou en cours d'élaboration par l'État ou par d'autres acteurs territoriaux.

D'une manière générale, la réussite de la démarche passera par un juste équilibre entre approche scientifique, technique, sociologique, économique et politique, mais surtout par la volonté des différentes parties prenantes de travailler de concert à l'élaboration d'une stratégie claire, réaliste et opérationnelle.

Les étapes d'élaboration de la stratégie

L'élaboration d'une stratégie de gestion durable de la bande côtière dans le cadre du projet « Notre littoral pour demain » se déroule en 3 étapes :

- La réalisation d'un diagnostic complet afin d'avoir une vision globale des conséquences des dynamiques littorales sur les activités des différents acteurs du territoire (élus, habitants, et acteurs socio-économiques) ;
- La présentation et le partage de ce diagnostic avec le plus grand nombre, afin de croiser les regards des acteurs et produire une analyse spatialisée de la vulnérabilité actuelle et à venir du territoire ;
- L'élaboration collective de scénarios prospectifs et le choix d'un scénario stratégique, décliné en plan d'actions opérationnel.

La concertation : outil de sensibilisation et de co-construction de la stratégie

Lancée en 2016, la démarche « Notre littoral pour demain- Ouest Cotentin » s'est déroulée en trois grandes étapes (« Diagnostic », « Partage du diagnostic » et « Stratégie ») afin de coconstruire une stratégie commune à l'ensemble du littoral tout en définissant des solutions opérationnelles et adaptées au contexte de chaque sous-cellule hydro sédimentaire.

Pour faire de cette stratégie une démarche partagée par l'ensemble des habitants, des acteurs et des usagers du littoral, des temps de concertation aux différents stades de la démarche et une campagne de communication ont été menés afin de sensibiliser et de mobiliser le plus grand nombre. Il s'agit à travers ces actions de permettre aux parties prenantes de s'approprier de la problématique de gestion durable du littoral et prendre part activement à l'écriture de la stratégie.

Ainsi l'élaboration de la stratégie a donné lieu à un long travail collectif : 4 réunions préparatoires avec sorties-terrains, des rencontres avec les EPCI, 9 comités de pilotage, 6 comités élargis, 5 comités techniques, 3 sessions d'ateliers grand public, 2 séries de réunions auprès des communes littorales, 3 séries d'ateliers grand public, 2 ateliers techniques et 1 journée de témoignages sur les méthodes douces.

En parallèle, des démarches de sensibilisation ont permis d'aller à la rencontre des citoyens pour développer une culture du risque encore hétérogène et mieux évaluer les besoins exprimés par la population. Des étudiants de Sciences Po Rennes et de l'IUT d'Alençon ont proposé une étude sur la perception locale des risques, des permanences ont eu lieu sur les marchés estivaux et à l'occasion des événements festifs du littoral, les associations médiatrices des questions environnementales ont pu bénéficier d'une formation, entre autres.

Après cette forte mobilisation, le comité de pilotage a validé la stratégie de gestion durable de la bande côtière de l'Ouest-Cotentin le 9 décembre 2019.

Les sessions de co-construction grand public

- Le 1er temps de co-construction de la démarche réalisée durant la phase de partage du diagnostic et de la vulnérabilité du territoire a donné lieu à 4 ateliers territorialisés (Granvielle-3 avril 2018, Créance-4 avril 2018, Les Pieux-5 avril 2018 et Saint Malo de la Lande-6 avril 2018). Ces ateliers ont permis de mobiliser 157 participants (habitants, associations, acteurs économiques, techniciens, services de l'état...) qui se sont majoritairement engagés à contribuer durant les différentes étapes de la démarche.
- Le 2ème temps de la réflexion a été consacré à la définition de stratégies de gestion du littoral avec près de 140 participants. Sur la base d'un territoire littoral fictif, chacun des 4 ateliers territorialisés (Coutances-15 octobre 2018, Lessay et Barneville-Carteret - 16 octobre 2018, Bréhal- 17 octobre 2018) a permis d'expérimenter les différents scénarios de gestion de la bande côtière et la complexité des jeux d'acteurs.
- Le 3ème temps de la stratégie a été consacré à la définition de la stratégie (principes, objectifs et actions) à court, moyen et long terme. Au cours de cette phase de co-construction, les élus, techniciens, habitants associations et autres acteurs et partenaires du territoire ont fourni un important travail afin de définir des scénarios stratégiques pour la gestion du littoral et des actions adaptées aux spécificités des différents secteurs du territoire.

*Quelle vulnérabilité de la côte des havres face
aux aléas littoraux ?*

La vulnérabilité de notre territoire : de quoi parle-t-on ?

L'adaptation des territoires littoraux aux risques naturels se mesure à leur degré de vulnérabilité.

Celle-ci s'apprécie à travers les trois composantes du risque : l'aléa (l'évènement naturel), les enjeux (ce que l'on risque de perdre en termes humains, matériels, économiques ou naturels) et la résilience (capacité des sociétés à se préparer et à se remettre de la crise) qui est étroitement liée à la culture du risque (partage de l'information et de la connaissance, aménagements appropriés, plans d'urgence, etc.).

Ainsi, la vulnérabilité d'un territoire se rapporte au niveau d'exposition au risque évalué en fonction des dommages prévisibles.



LES 3 COMPOSANTES DU RISQUE

L'analyse des aléas littoraux

Les aléas sur la côte des havres

L'érosion sur la côte des havres

L'érosion concerne la quasi-totalité du littoral ouest-Manche.

S'il existe des variations saisonnières (en hiver, travail de sape de la mer / en été, apport de sable) et des cycles de 15-20 ans, alternant entre érosion (ou dégraissage) et accrétion ou engraissement de la côte, la montée du niveau marin laisse peu de place au doute quant à son recul d'ici la fin du siècle. Par ailleurs, les fleuves qui charrient moins d'alluvions (sédiments) vers les dunes, en raison des endiguements et barrages sur les cours d'eau, du curage de leurs berges et de la fonte des glaciers¹, ne font que conforter cette tendance.

Des méthodes d'accompagnement dites « douces » ou « souples » - ne fixant pas la côte et pouvant être déplacées - sont en cours d'expérimentation et d'ores et déjà utilisées sur les sites du Conservatoire du littoral et des Espaces Naturels Sensibles du Département. Ces méthodes visent à pallier les défauts des méthodes de défense « dures » ou « rigides ».

La côte des havres face à la submersion

En outre, la fragilisation des dunes causée par l'érosion favorise le phénomène de submersion lorsque les conditions marégraphiques et météorologiques sont réunies : fort coefficient, pleine mer, vents d'ouest, rafales, basse pression atmosphérique, passage d'un front froid (la submersion pouvant se produire avec une partie seulement de ces conditions).



Figure 1 : Types de submersion marine (Centre Européen de prévention de Risque d'Inondation)

En hiver, en cas de fortes précipitations, le cumul de ces submersions aux débordements des cours d'eau et remontées de nappes renforce le risque d'inondation dans les points bas du territoire (à faible altitude). C'est pourquoi il faut appréhender ces risques à l'échelle de la côte ouest et de son arrière-pays, car ils sont étroitement dépendants.

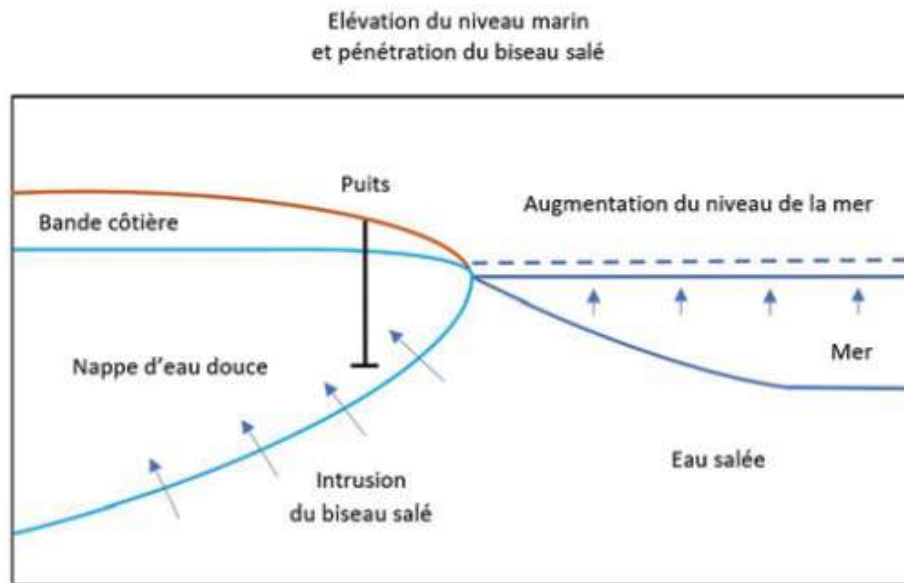
Le comblement des estuaires

A l'inverse de cette tendance érosive, les havres du littoral ouest-Manche se colmatent peu à peu et remettent en cause certaines fonctions portuaires, récréatives ou pastorales. Les phénomènes en cours sont complexes et s'annulent ou se confortent selon les cas. En effet, les courants à marée montante (flot) sont plus forts qu'à marée descendante (jusant) et les sédiments importés par la mer surpassent en nombre ceux qui y repartent. Au-delà des conséquences sur les activités nautiques et agricoles, ce comblement contraint, d'une part, l'intrusion de la mer qui se déporte contre le trait de côte, d'autre part, l'écoulement des cours d'eau vers le large, d'où des débordements accrus en cas de fortes précipitations.

Le biseau salé et les remontées des nappes phréatiques

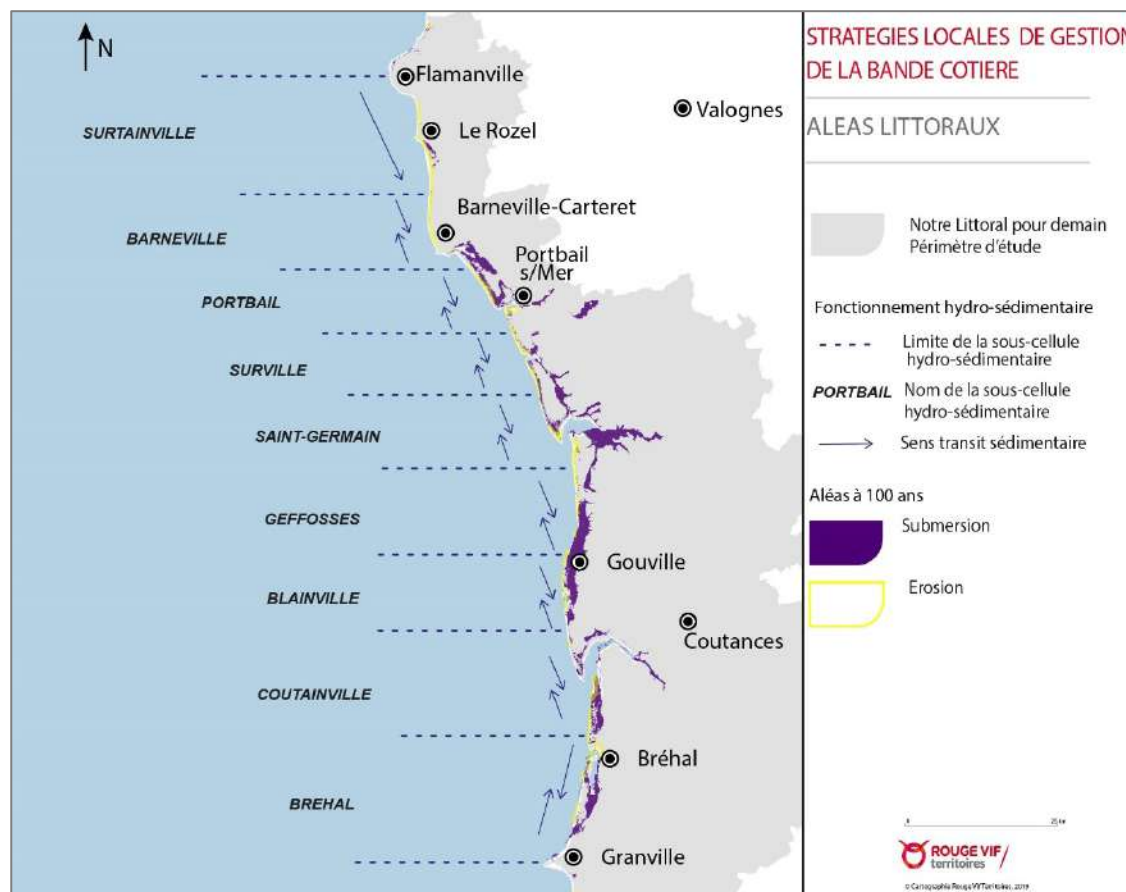
Ces risques « érosion » et « débordement des petits fleuves côtiers » sont à considérer en même temps que le risque « remontée de nappes phréatiques ». Avec l'élévation du niveau marin, l'intrusion du **biseau salé** (connexion des eaux marines aux nappes d'eau douce situées à proximité du littoral) pourrait s'étendre davantage dans les secteurs arrière-littoraux.

En effet, les eaux marines ne sont pas stockées en totalité dans les cordons dunaires, mais pénètrent les nappes phréatiques. Cette pénétration est dépendante du niveau moyen de la mer. Les conséquences sur les captages d'eau potable et l'activité maraîchère doivent donc être étudiées et prises en compte dans l'aménagement et le développement du territoire.



Projections des aléas littoraux à moyen et long terme

Les aléas qui sont projetés à 20, 50 et 100 ans, en fonction des données locales collectées depuis 1947 et d'une d'élévation de la mer estimée à 60 cm d'ici 2100 (estimation minimale), sont appréhendés à travers les 9 sous-cellules hydro sédimentaires qui composent la grande cellule comprise entre le Cap de Flamanville (Les Pieux) et la Pointe du Roc (Granville).

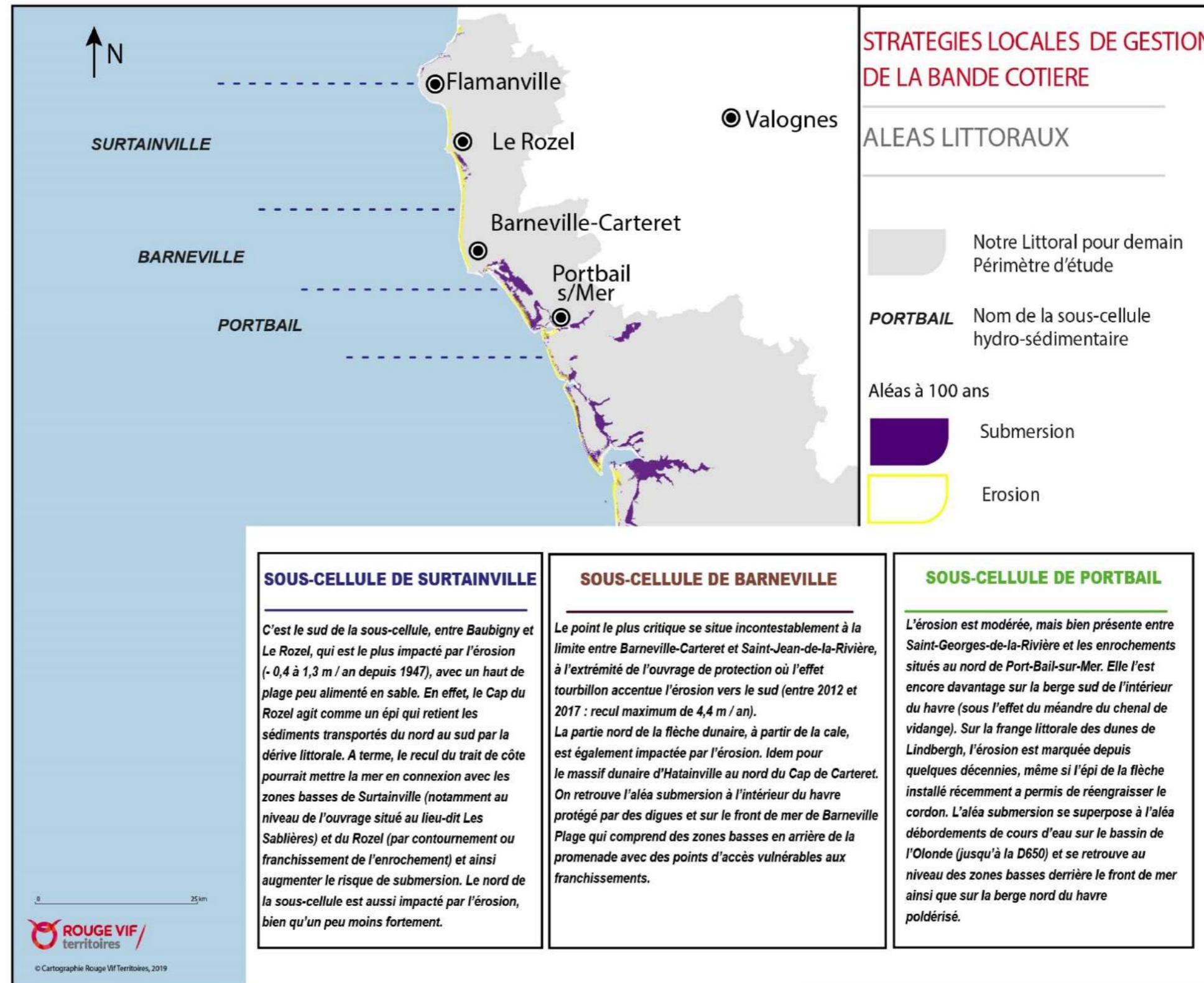


Carte 1 : aléas littoraux à 100 ans sur l'Ouest Cotentin

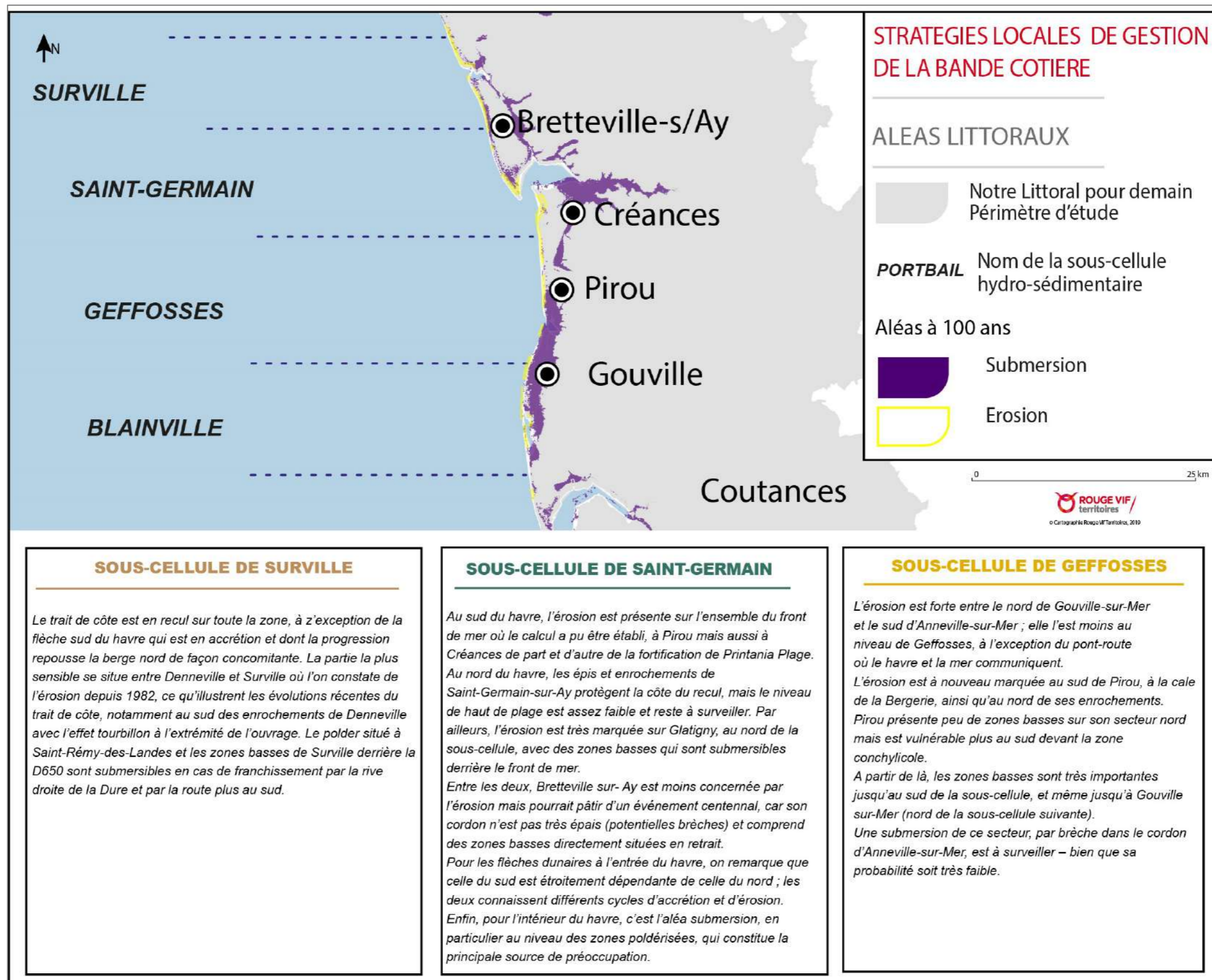
Points d'attention :

- Aucune projection d'érosion n'a pu être établie là où le trait de côte a été artificialisé et fixé par des ouvrages en dur de type digue ou enrochement. De ce fait l'aléa érosion, s'il est présent, n'est pas quantifiable, mais un faible niveau de plage (faible alimentation en sable de l'estran) indique un travail de sappe par la mer.
- Les évolutions récentes du trait de côte ne sont pas forcément représentatives des cycles qui sont en cours et doivent être interprétées avec précaution pour contredire ou conforter les moyennes observées sur un temps long (1947-2010).
- Les aléas considérés à travers le diagnostic concernent l'érosion et la submersion, avec quelques éléments sur les remontées de nappes (pour lesquelles des études viennent d'être lancées).
- A l'échelle du périmètre d'étude, il faut retenir une tendance à l'érosion du front de mer et une tendance au comblement (ensablement) de l'intérieur des havres avec de fortes évolutions sur les flèches sableuses situées à leur entrée.

Focus sur les sous-cellules hydro-sédimentaires



Carte 2 : Aléas littoraux dans les sous-cellules de Surtainville, Barneville et Portbail



SOUS-CELLULE DE SURVILLE

Le trait de côte est en recul sur toute la zone, à z'exception de la flèche sud du havre qui est en accréation et dont la progression repousse la berge nord de façon concomitante. La partie la plus sensible se situe entre Denneville et Surville où l'on constate de l'érosion depuis 1982, ce qu'illustrent les évolutions récentes du trait de côte, notamment au sud des enrochements de Denneville avec l'effet tourbillon à l'extrémité de l'ouvrage. Le polder situé à Saint-Rémy-des-Landes et les zones basses de Surville derrière la D650 sont submersibles en cas de franchissement par la rive droite de la Dure et par la route plus au sud.

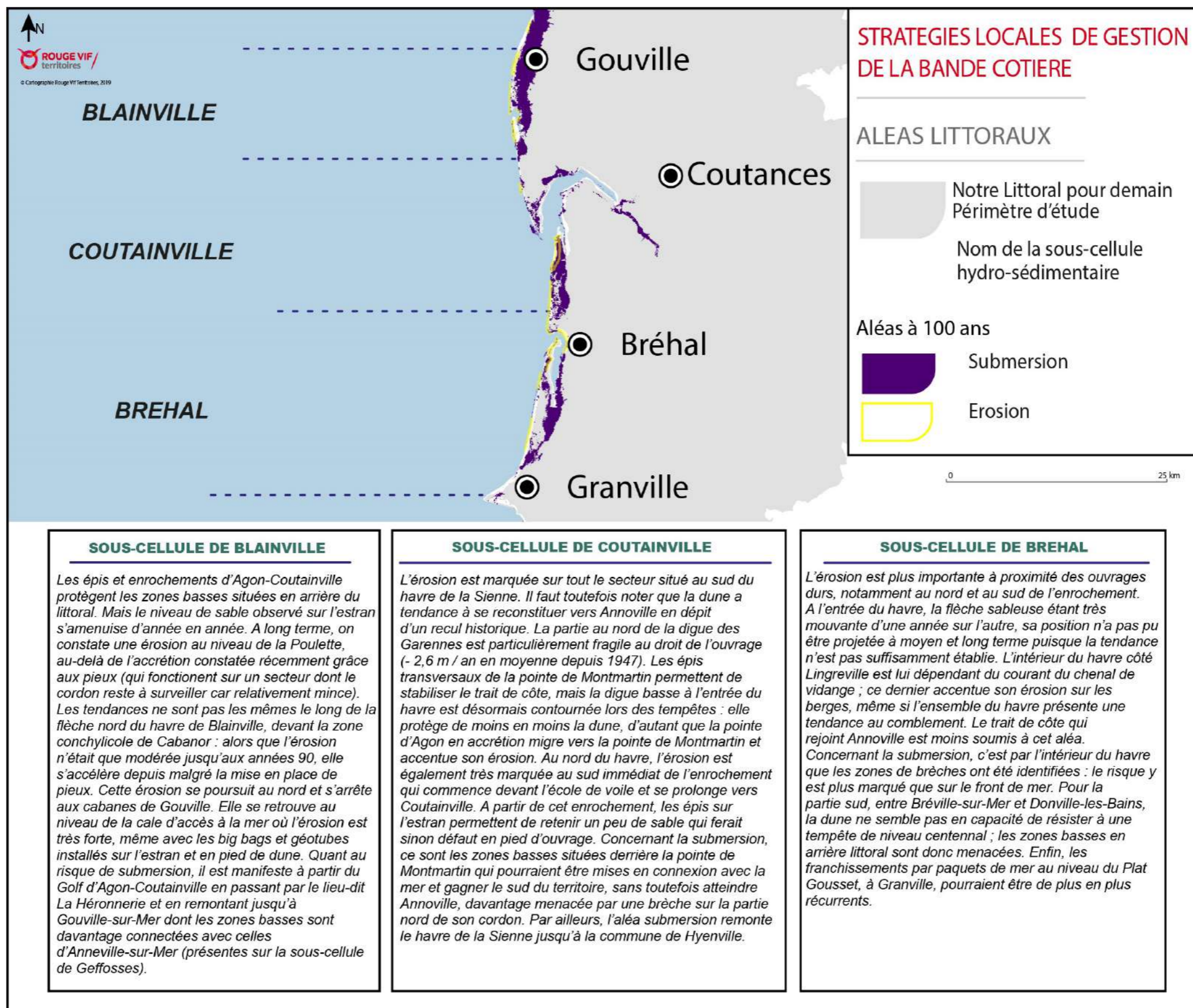
SOUS-CELLULE DE SAINT-GERMAIN

Au sud du havre, l'érosion est présente sur l'ensemble du front de mer où le calcul a pu être établi, à Pirou mais aussi à Créances de part et d'autre de la fortification de Printania Plage. Au nord du havre, les épis et enrochements de Saint-Germain-sur-Ay protègent la côte du recul, mais le niveau de haut de plage est assez faible et reste à surveiller. Par ailleurs, l'érosion est très marquée sur Glatigny, au nord de la sous-cellule, avec des zones basses qui sont submersibles derrière le front de mer. Entre les deux, Bretteville sur- Ay est moins concernée par l'érosion mais pourrait pâtir d'un événement centennal, car son cordon n'est pas très épais (potentielles brèches) et comprend des zones basses directement situées en retrait. Pour les flèches dunaires à l'entrée du havre, on remarque que celle du sud est étroitement dépendante de celle du nord ; les deux connaissent différents cycles d'accréation et d'érosion. Enfin, pour l'intérieur du havre, c'est l'aléa submersion, en particulier au niveau des zones poldérisées, qui constitue la principale source de préoccupation.

SOUS-CELLULE DE GEFFOSSES

L'érosion est forte entre le nord de Gouville-sur-Mer et le sud d'Anneville-sur-Mer ; elle l'est moins au niveau de Geffosses, à l'exception du pont-route où le havre et la mer communiquent. L'érosion est à nouveau marquée au sud de Pirou, à la cale de la Bergerie, ainsi qu'au nord de ses enrochements. Pirou présente peu de zones basses sur son secteur nord mais est vulnérable plus au sud devant la zone conchylicole. A partir de là, les zones basses sont très importantes jusqu'au sud de la sous-cellule, et même jusqu'à Gouville sur-Mer (nord de la sous-cellule suivante). Une submersion de ce secteur, par brèche dans le cordon d'Anneville-sur-Mer, est à surveiller – bien que sa probabilité soit très faible.

Carte 3 : Aléas littoraux dans les sous-cellules de Surville, Saint-Germain et Geffosses



Carte 4 : Aléas littoraux dans les sous-cellules de Granville, Coutainville et Bréhal

Les enjeux exposés aux aléas littoraux

Population et logement

Il y a 62 000 personnes qui résident sur le territoire étudié avec une plus forte densité sur le littoral que dans le bocage. Les retraités sont majoritairement représentés parmi les personnes résidant sur la côte tandis que les jeunes couples se replient à l'intérieur des terres en raison des prix du foncier : entre 2006 et 2013, la croissance démographique des communes littorales (0,4 % / an) fut légèrement inférieure à celle des communes rétro-littorales (0,6 % / an). À noter que le parc immobilier comprend en moyenne 40 % de résidences secondaires.



Figure 2 : Barneville plage (à gauche) et Plage de Coutainville (à droite)

Les logements impactés par les aléas

L'aléa submersion touche la quasi-totalité des communes littorales, avec à 20 ans 3 690 logements compris en zone d'aléa et 5 900 logements concernés à 100 ans. Ce sont Granville, Barneville-Carteret, Port-Bail-sur-Mer, Gouville-sur-Mer et Créances qui sont les plus exposées. A 20 ans, une dizaine de logements est comprise dans la zone d'aléa érosion. A 100 ans, ce sont 265 logements hébergeant environ 200 personnes qui sont concernés. 18 communes littorales sont impactées, avec des sensibilités particulières à Hauteville-sur-Mer, Denneville, Barneville-Carteret, Saint-Jean-de-la-Rivière, Créances et Montmartin-sur-Mer.

Economie

Entre 2009 et 2013, l'emploi a progressé sur le littoral (+ 1,9 % / an, soit + 460 emplois / an) alors qu'il diminuait sur le rétro-littoral. En outre, 800 entreprises ont été créées entre 2009 et 2014 dont la moitié sur la côte où les spécificités économiques (conchyliculture, maraîchage, agneaux de prés salés, hôtellerie-restauration, activités nautiques) sont marquées et à forte valeur ajoutée

Conchyliculture et pêche

Le territoire dénombre 330 établissements dont la moitié est située entre Pirou et Agon-Coutainville. 11 zones de production conchylicoles sont répertoriées. On recense également 2 ports de pêche à Granville et Barneville-Carteret ainsi que 2 points de débarque à Pirou et Blainville-sur-Mer.



Figure 3: Zone conchylicole Gouville sur Mer

Les impacts des aléas littoraux sur la conchyliculture et la pêche

Pour l'aléa submersion, ce sont 4 zones conchylicoles qui sont concernées à 20 ans : Pirou, Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville et Bréville-sur-Mer. 2 zones d'activités conchylicoles sont comprises en zone d'aléa érosion à l'intérieur et sur la flèche sud du havre de Blainville. A noter que l'activité conchylicole représente 1 735 emplois sur le territoire avec près de 70 millions d'euros de chiffre d'affaire.

Tourisme et activités de loisirs

Sur la frange ouest de la Manche, entre Les Pieux et Granville, 54 % des emplois touristiques sont sur le littoral, avec près de 30 200 lits marchands qui sont issus à plus de 90 % des campings de la côte.



Figure 4 : Hôtel en bord de mer à Donville-sur-Mer

Les impacts des aléas littoraux sur le tourisme et les activités de loisirs

Pour l'aléa submersion, ce sont 13 000 et 16 000 lits des campings et villages vacances qui sont respectivement exposés à 20 et 100 ans, avec 4 golfs et 3 hippodromes. A 20 ans, 3 350 lits des campings et villages vacances et 1 golf (Bréhal) sont compris en zone d'aléa érosion.

6 350 lits des campings et villages vacances sont concernés à 100 ans. Les Pieux, Port-Bail-sur-Mer, Créances, Pirou, Gouville-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer, Bréhal, Coudeville-sur-Mer sont les communes les plus impactées.

Point d'attention - le caravanning et les mobile-home « sauvages » n'ont pas été inclus dans le calcul.

Réseaux et infrastructures

Le territoire comprend de nombreuses stations d'épuration (STEP) en zones basses soumises à l'aléa submersion et des réseaux secondaires inondables reliés depuis la route touristique (D650).

Les réseaux et infrastructures impactés par les aléas littoraux

A 20 ans, 6 STEP sont en zone d'aléa fort (via la submersion) et 21 communes sont en tout concernées. À noter que certaines stations sont calibrées face aux risques. Pour information, une STEP de type boues activées (comme à Agon-Coutainville), avec une capacité de 35 000 Équivalent-Habitants, présente un coût de construction estimé à 15 millions d'euros - sans mentionner en cas de relocalisation le coût de déconstruction. Pour le réseau routier, la valeur de reconstruction des routes communales et départementales concernées par l'aléa érosion est de 3 millions d'euros à 20 ans et 11 millions d'euros à 100 ans.

Les espaces naturels

Le littoral dispose d'un patrimoine naturel remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore, dont la protection constitue un enjeu majeur, et ce d'autant plus qu'il est soumis à une pression urbaine et démographique en croissance sur le littoral. De plus, de nombreux milieux abritant des espèces protégées sont spécifiques au territoire, tels que :

- Les havres et les dunes, qui bordent la côte et assurent une transition progressive et harmonieuse entre le milieu marin et le milieu continental ;
- Les marais rétro-littoraux, comme les marais du Cotentin et du Bessin, qui constituent une zone d'escale migratoire et d'hivernage d'importance internationale pour de nombreuses espèces d'oiseaux et abritent des milieux de haut niveau écologique comme la tourbière de Baupte, la plus grande tourbière de plaine de France ;
- Les landes littorales, comme les landes de Lessay, qui étant donné leurs particularités écologiques hébergent des espèces rares telles que le Scirpe flottant, le Rhynchospore fauve, ou le Rossolis à feuilles rondes.



Figure 5 : Havres de Surville et de la Vallée (de gauche à droite)

Les espaces naturels face aux aléas littoraux

Les landes, les broussailles et les espaces de marais sont les principaux espaces soumis à l'aléa submersion. À l'horizon 100 ans, ce sont 415 ha de landes et de broussailles et 229 ha de marais qui sont menacés par la submersion.

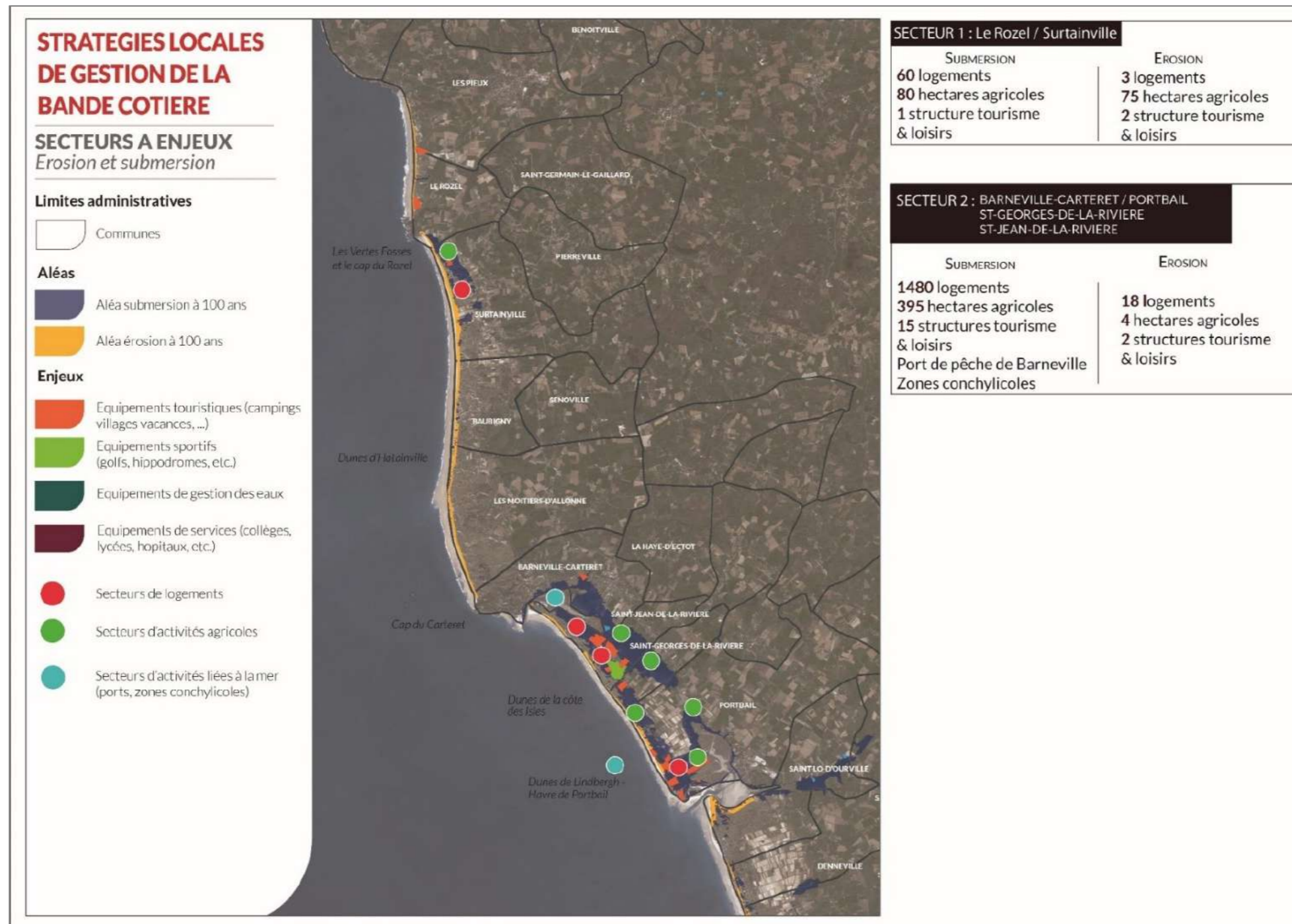
Les principaux espaces soumis à l'aléa érosion sont les landes et les broussailles, les plages, dunes et sables (respectivement 192,5 ha et 70,77 ha à 100 ans).

Outre la contribution de ces espaces à la richesse faunistique et floristique du territoire, ils offrent aussi des services écosystémiques permettant une gestion durable du littoral. Face aux risques ces secteurs portent des fonctions de protection contre l'érosion côtière et contre les aléas climatiques. Ils jouent ainsi le rôle de zones tampons, particulièrement significatives dans le cadre des risques de submersion.

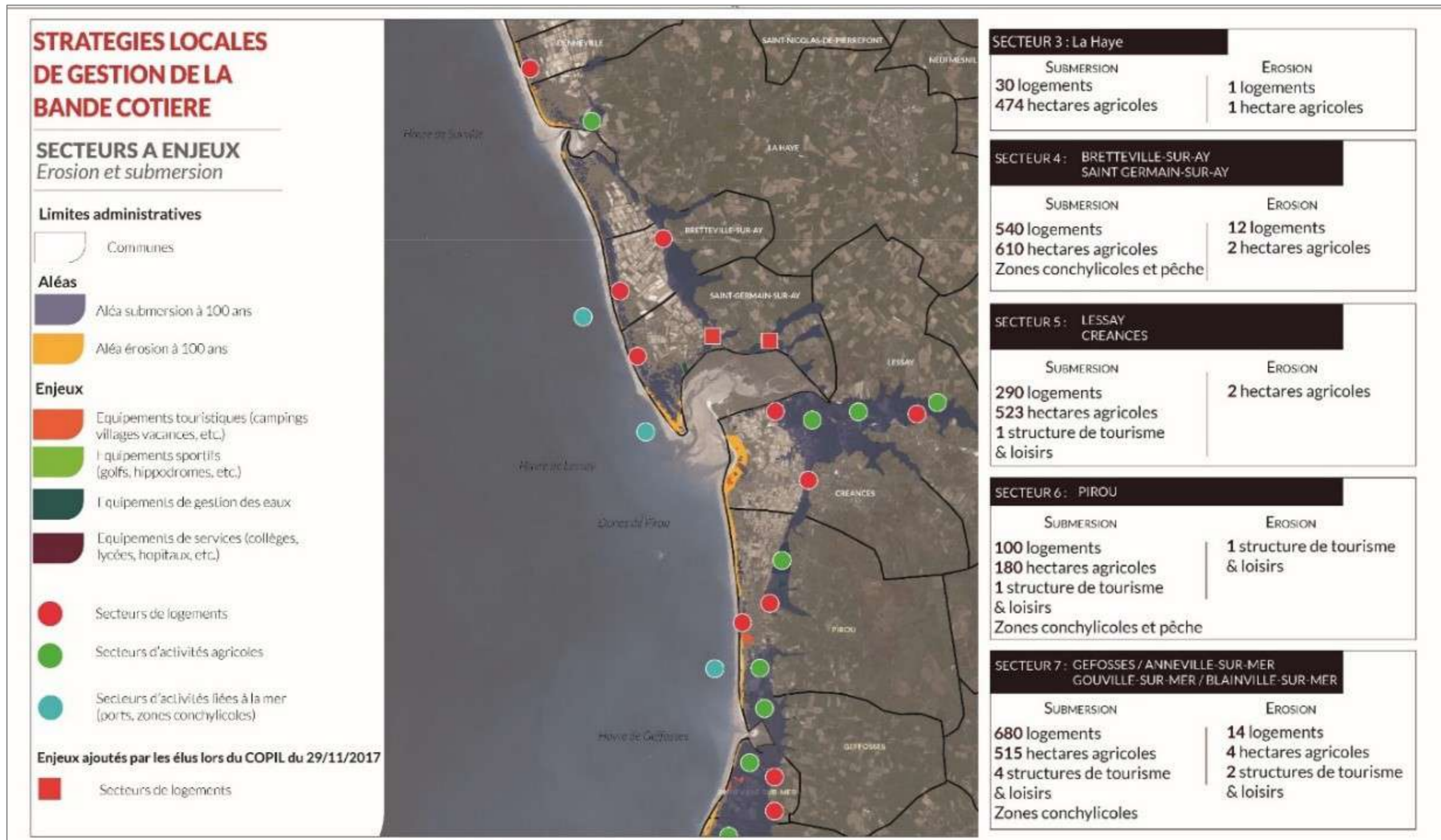
Synthèse des enjeux exposés

Les cartes de synthèse proposées ci-après, permettent de représenter le croisement réalisé entre les secteurs d'aléas (submersion et érosion) et les enjeux identifiés. Afin de garantir une vision d'ensemble du territoire et des problématiques liées aux risques, les éléments représentés sont de deux natures selon les thématiques concernées :

- Des secteurs à enjeux, localisés sous forme de points, pour les zones de concentration du bâti, les grands espaces agricoles touchés et les secteurs conchylicoles. La localisation de ces éléments repose sur les bases transmises par le territoire (BD Topo, RGP, ...)
- Des surfaces en zone d'aléas, dont les contours sont localisés précisément. Il s'agit des surfaces localisées dans la Base Topo pour les activités de loisirs, de tourisme, de gestion et de services.



Carte 5 : Les enjeux exposés entre la commune des Pieux et celle de Saint Lo d'Ourville (du nord au sud)



Carte 6 : Les enjeux exposés entre les communes de Denneville et de Gouville (du nord au sud)

STRATEGIES LOCALES DE GESTION DE LA BANDE COTIERE

SECTEURS A ENJEUX Erosion et submersion

Limites administratives

Communes

Aléas

Aléa submersion à 100 ans

Aléa érosion à 100 ans

Enjeux

Equipements touristiques (campings, villages vacances, restaurants, etc.)

Equipements sportifs (golf, hippodromes, etc.)

Equipements de gestion des eaux

Equipements de services (collèges, lycées, hôpitaux, etc.)

Secteurs de logements

Secteurs d'activités agricoles

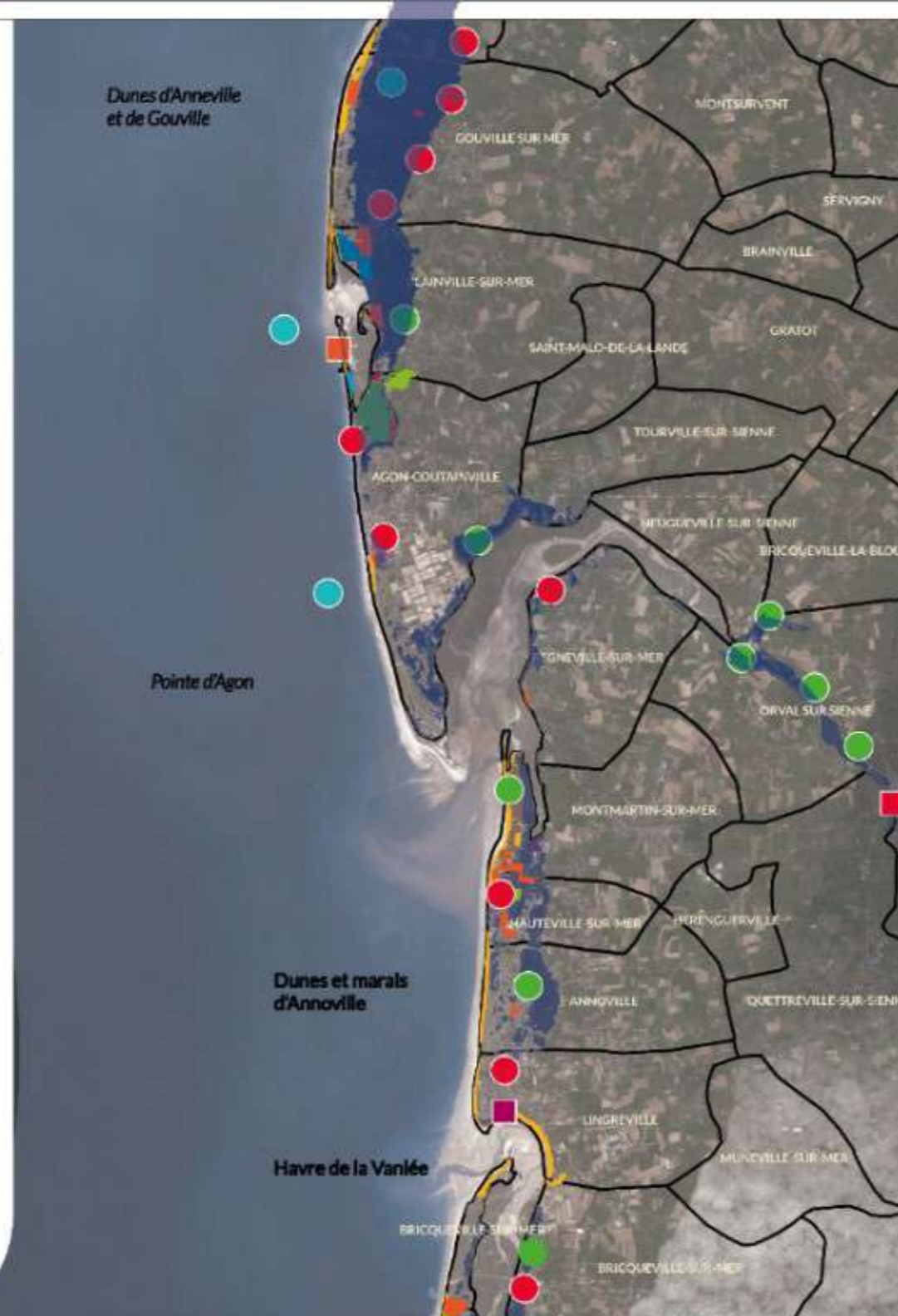
Secteurs d'activités liées à la mer (ports, zones conchylicoles)

Enjeux ajoutés par les élus lors du COPIL du 29/11/2017

Equipements touristiques (campings, villages vacances, restaurants, etc.)

Secteurs de logements

Infrastructures de transports



SECTEUR 7 : GEFOSSES / ANNEVILLE-SUR-MER GOUVILLE-SUR-MER / BLAINVILLE-SUR-MER

SUBMERSION	EROSION
680 logements	10 logements
515 hectares agricoles	4 hectares agricoles
4 structures de tourisme & loisirs	2 structures de tourisme & loisirs
Zones conchylicoles et pêche	

SECTEUR 8 : AGON-COUTAINVILLE REGNEVILLE

SUBMERSION	EROSION
540 logements	2 hectares agricoles
215 hectares agricoles	1 structures de tourisme & loisirs
6 structures de tourisme & loisirs	
Zones conchylicoles et pêche	

SECTEUR 9 : BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE ORVAL SUR SIENNE

SUBMERSION	EROSION
10 logements	3 hectares agricoles
345 hectares agricoles	

SECTEUR 10 : ANNOVILLE / HAUTEVILLE-SUR-MER MONTMARTIN-SUR-MER

SUBMERSION	EROSION
550 logements	3 hectares agricoles
200 hectares agricoles	3 structures de tourisme & loisirs
9 structures de tourisme & loisirs	

SECTEUR 11 : BREHAL / BRICQUEVILLE-SUR-MER COUDEVILLE-SUR-MER / LINGREVILLE

SUBMERSION	EROSION
210 logements	4 hectares agricoles
240 hectares agricoles	3 structures de tourisme & loisirs
4 structures de tourisme & loisirs	

Carte 7 : Les enjeux exposés entre les communes de Gouville et de Bricqueville (du nord au sud)

STRATEGIES LOCALES DE GESTION DE LA BANDE COTIERE


SECTEURS A ENJEUX Erosion et submersion

Limites administratives

 Communes


Aléas

 Aléa submersion à 100 ans

 Aléa érosion à 100 ans

Enjeux

 Equipements touristiques (campings villages vacances, etc.)


 Equipements sportifs (golfs, hippodromes, etc.)


 Equipements de gestion des eaux

 Equipements de services (collèges, lycées, hopitaux, etc.)

 Activités industrielles

 Secteurs de logements

 Secteurs d'activités agricoles

 Secteurs d'activités liées à la mer (ports, zones conchylicoles)



SECTEUR 11 : BREHAL / BRICQUEVILLE-SUR-MER COUDEVILLE-SUR-MER / LINGREVILLE

SUBMERSION
210 logements
240 hectares agricoles
4 structures de tourisme
& loisirs

EROSION
4 hectares agricoles
3 structures de tourisme
& loisirs

SECTEUR 12 : BREVILLE-SUR-MER DONVILLE-LES-BAINS

SUBMERSION
80 logements
70 hectares agricoles
4 structures de tourisme
& loisirs

EROSION
2 hectares agricoles

SECTEUR 13 : GRANVILLE

SUBMERSION
1200 logements
1 structure de tourisme
& loisirs
Pêche

EROSION

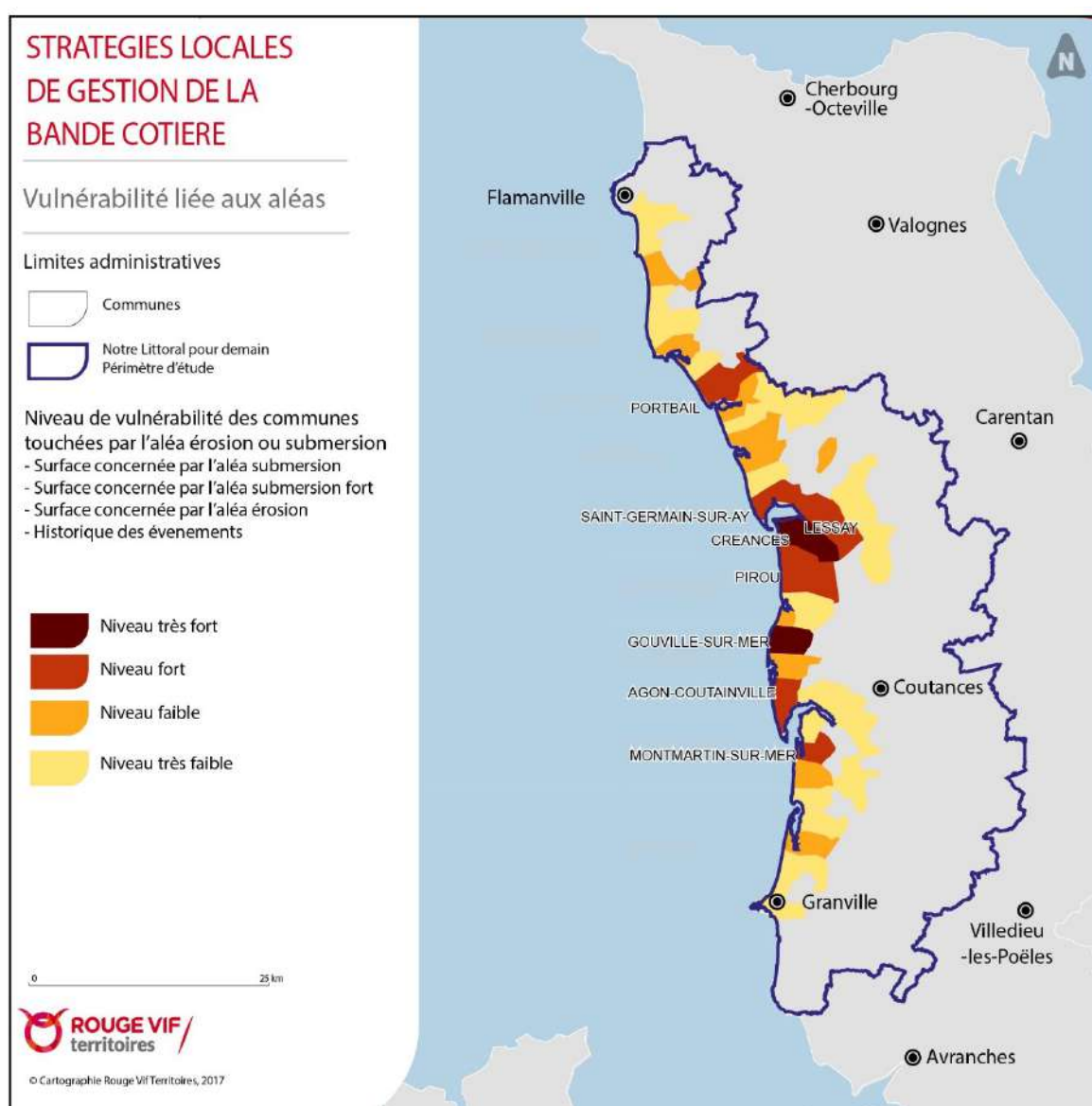
Carte 8 : Les enjeux exposés entre les communes d'Annville et de Granville (du nord au sud)

Cartographie de la vulnérabilité du territoire

La vulnérabilité, clé de lecture du diagnostic

La vulnérabilité se présente comme une synthèse et mise en perspective du diagnostic : elle croise les aléas à 100ans, les enjeux, les plans de prévention des risques et les projets de territoire et permet de mesurer la robustesse des communes en cas d'événement tempétueux, soit leur capacité à surmonter la crise (notion de résilience). À partir de cet état des lieux, des choix opérationnels pourront être effectués afin d'engager une gestion durable, cohérente et solidaire sur la Côte des havres.

L'indice de vulnérabilité globale



Carte 9 : Vulnérabilité globale des communes du périmètre d'étude

La carte de vulnérabilité globale compile les résultats obtenus pour des niveaux de vulnérabilité liés à différentes thématiques : aléas (érosion, submersion), bâti, activités agricoles et conchylicoles, tourisme et commerce, linéaire routier et équipements. Elle se décline à l'échelon communal. Il ne s'agit pas d'une vulnérabilité absolue : la vulnérabilité est relative (comparée entre les 39 communes du périmètre). Les quatre classes représentées dans la légende indiquent des niveaux de vulnérabilité « très faibles / faibles / fort / très fort » par rapport à la commune la plus vulnérable et à la commune moins vulnérable.

Pour définir ces niveaux, des indicateurs ont été sélectionnés et pondérés en fonction de leur importance. Les indicateurs de vulnérabilité liés aux aléas, au bâti et aux activités économiques sont prépondérants. En outre, la présence d'un document de gestion de type Plan de Prévention des Risques Littoraux vient minorer la vulnérabilité, dans la mesure où l'on considère que la population est davantage armée pour faire face à une crise.

Les communes les plus sensibles en matière de vulnérabilité sont situées autour des havres : havres de Carteret, de Portbail, de Saint-Germain-sur-Ay et de Blainville, jusqu'à la pointe d'Agon-Coutainville. Ces espaces sont particulièrement touchés par les risques de submersion et concentrent pour certains de nombreuses activités stratégiques (agriculture, tourisme, conchyliculture etc.).

La perception des risques par les habitants du territoire

Des risques davantage appréhendés à travers les cycles d'érosion que le changement climatique

Les personnes interrogées reconnaissent que le littoral est très sensible aux risques de submersion, d'érosion et même de remontées de nappes depuis les inondations de 2001 qui ont mis à mal de nombreuses parcelles agricoles. En effet, ceux qui habitent la côte ouest sont les premiers témoins des changements en cours et les médias se chargent de relayer auprès des autres les dégâts qu'occasionnent les tempêtes hivernales.

Mais les phénomènes observés ne sont pas systématiquement corrélés aux conséquences du réchauffement climatique : les personnes interrogées, qui ont d'ailleurs une bonne « mémoire du risque », évoquent d'abord les cycles d'érosion propres à une Côte des havres par nature mouvante et fluctuante. Elles estiment que la nature reprend ses droits là où l'homme a décidé de s'installer depuis le développement du tourisme balnéaire : au niveau des zones basses qui sont soumises aux va-et-vient de la mer. Elles ne nient pas les conséquences du réchauffement climatique - montée du niveau des océans, augmentation de l'intensité et de la fréquence des tempêtes...

Toutefois, elles veulent rester prudentes sur les causes attribuées aux événements recensés.

D'autant qu'il n'est pas possible de déterminer avec exactitude ce que sera plus tard le trait de côte, au-delà des tendances d'évolution.

Avec cette incertitude, nombreux sont ceux qui préfèrent s'occuper du court terme et laisser aux générations futures le soin de s'adapter aux changements s'ils doivent se concrétiser. D'autres tirent la sonnette d'alarme et nous invitent à prendre les devants pour ne pas subir de plein fouet les événements lorsque la situation sera devenue ingérable du fait d'un urbanisme non maîtrisé. L'exemple de la tempête Xynthia est régulièrement invoqué.

Une vision des risques fonction de la relation à la mer et au littoral

Entre principe de précaution et attractivité côtière, les positions divergent fortement selon le rapport que les habitants entretiennent avec la mer - rapport générationnel, professionnel, culturel ou affectif. En effet, la perception des habitants est dépendante de leur lien plus ou moins étroit avec le littoral.

Les personnes âgées, qui connaissent le territoire depuis leur enfance et qui vivent au contact de la mer, savent qu'elle peut être dangereuse. Mais elles sont habituées au risque et sont souvent prêtes à vivre sous la menace d'une tempête car le bien qu'elles occupent présente une forte valeur sentimentale.

De même, les propriétaires de résidences secondaires ou mobil homes peuvent y être très attachés, surtout s'il s'agit d'un héritage.

D'autres s'inquiètent d'une baisse des prix de l'immobilier, donc d'une perte de la valeur de leur patrimoine face aux risques littoraux. Pour y parer, certains demandent à ce que les pouvoirs publics protègent leur secteur, considérant qu'ils en ont la responsabilité après avoir délivré un permis de construire.

Idem pour la plupart des professionnels - conchyliculteurs, maraîchers, acteurs du tourisme et des sports nautiques - dont l'outil de travail est directement soumis aux aléas littoraux.

Ceux qui n'habitent ni ne travaillent en bord de mer, qu'ils résident à l'intérieur des terres ou simplement derrière la D650, peuvent émettre des avis moins passionnels mais ne sont pas toujours aussi bien renseignés.

En tout cas, l'idée d'un tourisme vert et familial avec des liaisons douces accessibles aux piétons et aux cyclistes, depuis les bourgs anciens perchés sur les coteaux vers les stations balnéaires où les zones à risque seraient gelées à l'urbanisation, commence à se répandre parmi l'ensemble de la population et pourrait dans une certaine mesure réconcilier les considérations économiques et écologiques.

Toutefois, le repli (pour des biens individuels et collectifs) et les différentes défenses qu'il faudrait adopter (douces ou dures) font encore débat alors que la culture du risque commence à gagner les secteurs concernés par un plan de prévention des risques ou ayant fait l'objet de programmes de sensibilisation.

Les orientations et actions pour la gestion durable la côte des havres

La stratégie de gestion de la bande côtière de l'Ouest-Cotentin repose sur une approche transversale et pragmatique, impliquant la prise en compte des différents enjeux et d'un certain nombre de réalités. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable qui passe par un juste équilibre entre approche scientifique, technique, sociologique, économique et politique, mais surtout par la volonté des différentes parties prenantes de travailler de concert à l'élaboration d'une stratégie claire, réaliste et opérationnelle.

Dans le respect de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte, plusieurs grands principes spécifiques et adaptés au territoire de l'Ouest-Cotentin ont été définis.

Thèmes	Principes stratégiques
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prioriser la sécurité publique et agir préventivement pour protéger les hommes et les activités du littoral. ▪ Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque. ▪ Identifier dans les documents d'urbanisme les réserves foncières pour le repli stratégique. ▪ Favoriser une nouvelle forme d'aménagement résilient (qui prenne en compte les risques littoraux) et favoriser l'adaptation du bâti collectif existant.
Espaces Naturels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restaurer le caractère naturel du littoral (cordon dunaire, havre, littoral comme espace tampon) avec un accompagnement par des organismes comme le Conservatoire du littoral.
Activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener une réflexion sur les possibilités de relocalisation et/ou d'adaptation des activités économiques. ▪ Valoriser le littoral à travers un tourisme vert, bleu et durable - qui soit labellisé.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre une gouvernance renforcée portée par l'Etat et les élus locaux. ▪ Mettre en place le cadre juridique et financier pour accompagner l'opérationnalité des actions propres au repli des biens, activités et équipements.
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la culture du risque sans effrayer la population. ▪ Développer la responsabilisation des élus et des propriétaires vis-à-vis de la gestion des risques littoraux.

Les orientations stratégiques

La stratégie de développement durable du littoral Ouest Cotentin s'inscrit dans une logique de prévention des risques, elle encourage à poursuivre le développement de la connaissance et la culture du risque, elle entend assurer la protection des personnes et des autres enjeux du territoire par la gestion la plus adaptée du risque en fonction du contexte local sans exclure les expérimentations des nouvelles formes de gestion du littoral comme l'adaptation et la relocalisation des enjeux exposés.

Pour permettre aux acteurs de poursuivre la mobilisation à l'échelle de l'ensemble du littoral Ouest Cotentin, elle propose un cadre de gouvernance élargie facilitant des prises de décisions concertées et les solidarités territoriales.

Cette stratégie se décline en neuf orientations :

- 4 orientations cadrant les modes de gestion pour accompagner les processus naturels et protéger les populations, les biens et les activités ;
- 5 mesures d'accompagnement qui visent à améliorer la connaissance et la conscience du risque, adapter l'urbanisme au risque, et réduire la vulnérabilité des enjeux.

ORIENTATIONS TRADUITES PAR DES MODES DE GESTION TERRITORIALISÉES

Orientation 1	Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque
Orientation 2	Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire
Orientation 3	Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque
Orientation 4	Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque



ORIENTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Orientation 5	Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydro sédimentaire
Orientation 6	Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral
Orientation 7	Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement
Orientation 8	Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires
Orientation 9	Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie

Chaque orientation est associée à un ensemble d'actions transversales et/ou par sous-cellule qui sont présentées plus loin dans le document.

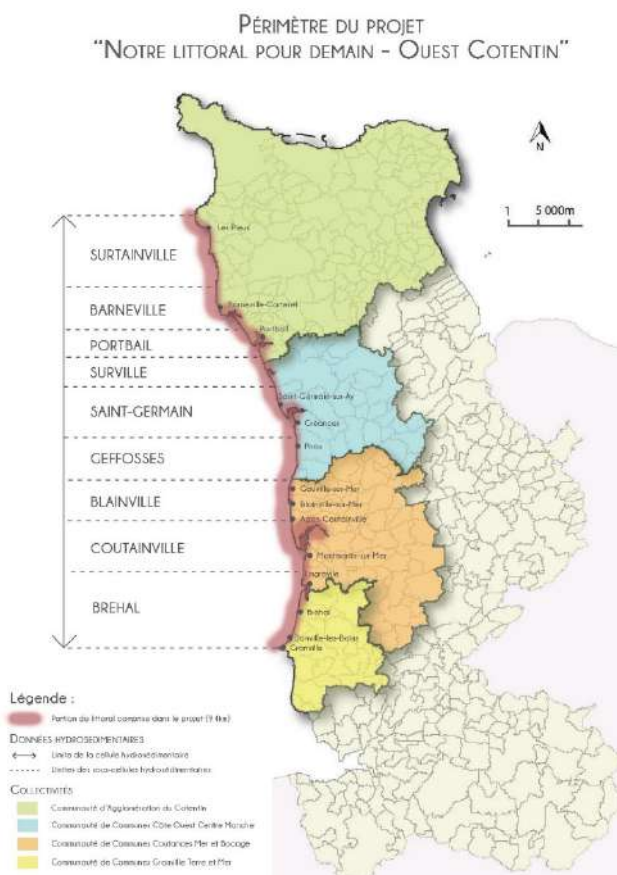
Plan d'actions « Notre littoral pour demain » - Ouest Cotentin

Synthèse du plan d'actions

Le plan d'actions inclut à la fois des actions transversales à la grande cellule hydro sédimentaire (comprise entre Les Pieux et Granville) et des actions propres aux 9 sous-cellules qui la composent (cf. carte en ci-contre). Il est issu de la stratégie validée au Comité de pilotage du 4 juillet 2019, à La Haye.

Le plan d'actions n'est pas opposable aux documents d'urbanisme. Mais il comporte des actions qui visent à y retranscrire le fruit des réflexions conduites, lors de la révision des 3 SCoT et l'élaboration des 4 PLUi. D'autres actions devront être entamées avec les services GEMAPI et urbanisme (cf. cartes des modes de gestion préconisés). Celles qui figurent dans ce plan d'actions sont jugées prioritaires. Pour les actions transversales, des niveaux de priorité ont été établis par les élus du Comité de pilotage (Agon-Coutainville, 09/12/19) : niveaux 1, 2 et 3 - le niveau 1 devant s'appliquant aux actions les plus urgentes.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan d'actions repose sur la mobilisation de moyens humains, en particulier pour les actions transversales où il s'agit de faire le lien entre agents des services GEMAPI et urbanisme, mais aussi de représenter le territoire auprès des instances nationales et favoriser les retours d'expérience entre communes et EPCI liés par la même cellule hydro sédimentaire. Le recrutement d'un chargé de mission « Notre littoral pour demain » est ainsi nécessaire. Une évaluation du nombre de jours dédiés à chaque action est indiquée en bas de tableaux (voir aussi cumul des jours en page 102).



Les tableaux ci-dessous liste l'ensemble des actions proposées dans le programme d'actions.

ACTIONS TRANSVERSALES À LA GRANDE CELLULE HYDRO SÉDIMENTAIRE :

Numéro de l'action	Libellé de l'action	Niveau de priorité*
Action transversale 1	Intégrer aux SCoT et PLUi les zones à risques identifiées à travers le diagnostic "Notre littoral pour demain" et veiller à la non-urbanisation des parcelles concernées	1
Action transversale 2	Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravaning-sauvage	3
Action transversale 3	Travailler en liaison et complémentarité du futur PPRL entre Agon-Coutainville et Pirou	2
Action transversale 4	Définir et prioriser les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire à court et moyen termes	1
Action transversale 5	Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir	1
Action transversale 6	Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation	2
Action transversale 7	Encourager l'adaptation des pratiques agricoles aux risques littoraux	1
Action transversale 8	Promouvoir des démarches pilotes et expérimentales en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les services de l'État	2
Action transversale 9	Étudier l'opportunité de désensabler les havres de la côte ouest, au regard des risques littoraux et des impératifs écologiques	1
Action transversale 10	Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur l'ensemble des communes littorales	1
Action transversale 11	Redéfinir les voies d'accès à la mer et les sentiers littoraux en tenant compte des risques naturels	1
Action transversale 12	Contribuer à l'adaptation de l'aménagement et de l'offre touristique au regard des risques littoraux	3
Action transversale 13	Poursuivre et intensifier les échanges entre territoires ayant participé à la redéfinition de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte	2
Action transversale 14	Venir en appui des associations dans leur médiation auprès du grand public sur les risques littoraux	2
Action transversale 15	Organiser des Assises entre élus des communes littorales et rétro-littorales, EPCI FP, ASA, conchyliculteurs, agriculteurs, représentants du tourisme et grand public	2
Action transversale 16	Établir et mettre à jour une cartographie des méthodes de protection recensées le long de la cellule hydro sédimentaire et des actions en faveur d'une meilleure gestion des risques	1
Action transversale 17	Engager un suivi et une révision régulière de la stratégie et du plan d'actions "Notre littoral pour demain"	1

*Un niveau de priorité a été associé à chaque action transversale pour traduire le degré d'urgence de l'action. Trois niveaux de priorité ont été ainsi définis 1, 2 et 3 - le niveau 1 devant s'appliquant aux actions les plus urgentes.

ACTIONS PAR SOUS- CELLULE HYDRO SÉDIMENTAIRE :

Sous-cellule	Numéro de l'action	Libellé de l'action
Surtainville	Action 1 - Surtainville	Arrêter l'urbanisation dans et autour du lotissement de la plage de Surtainville
Surtainville	Action 2 - Surtainville	Élaborer un plan de gestion pour préserver le cordon dunaire entre le Cap du Rozel et le sud du hameau Denis
Barneville	Action 1 - Barneville	Poursuivre et intensifier la réflexion collective entre riverains et gestionnaires des ouvrages de défense
Barneville	Action 2 - Barneville	Maintenir les protections existantes à Barneville-Carteret dans un objectif de relocalisation progressive
Barneville	Action 3 - Barneville	Arrêter l'urbanisation sur la frange littorale de Saint-Georges-de-la-Rivière
Portbail	Action 1 - Portbail	Arrêter l'urbanisation de Portbail Plage et prédéfinir les conditions de relocalisation
Portbail	Action 2 - Portbail	Arrêter l'urbanisation à Lindbergh Plage et juger de l'opportunité d'adapter le bâti aux remontées de nappes phréatiques
Surville	Action 1 - Surville	Planifier un recul progressif des habitations de Denneville-Plage
Surville	Action 2 - Surville	Planifier un recul progressif des habitations de la Poudrière et de la Huberdière
Saint Germain	Action 1 - Saint Germain	Relocaliser progressivement toutes les secteurs d'habitat denses de Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay Plage qui sont en zones à risques
Saint Germain	Action 2 - Saint Germain	Déterminer le devenir et la gestion des polders renaturés autour du havre de Saint-Germain
Saint-Germain	Action 3 - Saint-Germain	Préparer la relocalisation progressive de Printania Plage
Geffosses	Action 1 - Geffosses	Prévoir l'adaptation de la zone conchylicole de Pirou, voire sa relocalisation dans un second temps, et la desserte vers la cale de la Bergerie
Geffosses	Action 2 - Geffosses	Prévoir la relocalisation de la STEP de Pirou
Geffosses	Action 3 - Geffosses	Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer
Blainville	Action 1 - Blainville	Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer
Blainville	Action 2 - Blainville	Définir et mettre en œuvre une stratégie de repli des biens les plus menacés à Gouville-sur-Mer
Blainville	Action 3 - Blainville	Création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole (cf. fiche action 3.1. « Contrat de Transition Écologique »)
Coutainville	Action 1 - Coutainville	Déterminer à court, moyen et long termes les choix d'aménagements urbains d'Hauteville-sur-Mer, à partir des études locales et cartes « Notre littoral pour demain »
Coutainville	Action 2 - Coutainville	Accompagner le repli stratégique des biens situés en zone à risque au nord de la digue de la porte-à-flots (Pointe de Montmartin-sur-Mer)
Coutainville	Action 3 - Coutainville	Réduire la vulnérabilité des rives gauche et droite du havre de la Sienne en étudiant différents scénarios d'adaptation au changement climatique et en suivant l'évolution scientifique du risque
Coutainville	Action 4 - Coutainville	Protéger les personnes et biens situés en zone sous le niveau marin à Agon-Coutainville, par l'intermédiaire de méthodes douces, d'entretien des protections existantes et de réflexions sur la possibilité d'envisager l'adaptation ou la relocalisation
Bréhal	Action 1 - Bréhal	Accompagner le recul des berges au nord du havre de la Vanlée

Sous-cellule	Numéro de l'action	Libellé de l'action
Bréhal	Action 2 Bréhal	- Envisager la relocalisation des biens et activités au lieu-dit Les Salines (Bricqueville-sur-Mer), et la préparer le cas échéant
Bréhal	Action 3 Bréhal	- Anticiper l'érosion au nord de la zone urbanisée de Saint-Martin-de-Bréhal en étudiant l'opportunité de créer un ouvrage transversal dans les terres
Bréhal	Action 4 Bréhal	- Adapter les résidences des Sablons (Bréville-sur-Mer) aux remontées de nappes phréatiques et préparer leur relocalisation à T2 (2040-2100)

Actions transversales à la cellule hydro sédimentaire

Action transversale 1 : Intégrer aux SCoT et PLUi les zones à risques identifiées à travers le diagnostic « Notre littoral pour demain » et veiller à la non-urbanisation des parcelles concernées (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Participer activement aux ateliers de révision des 3 SCoT et aux ateliers d'élaboration des 4 PLUi b) Apporter aux prestataires accompagnant la maîtrise d'ouvrage la ressource issue de la démarche (diagnostic, documents SIG, stratégie et plan d'actions) Prévoir des rencontres bilatérales avec les agents, élus et prestataires
Objectif(s)	Éviter les nouvelles constructions sur des secteurs soumis aux risques de submersion, d'érosion, de remontées de nappes phréatiques et de débordement des cours d'eau, le but étant de ne pas multiplier les enjeux sur des secteurs identifiés comme vulnérables.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Communes, services de l'État
Outils	Cartes de vulnérabilité globale et thématiques réalisées dans le cadre du projet "Notre littoral pour demain", cartes du diagnostic à 20, 50 et 100 ans, SRADET
Calendrier	En cours et à poursuivre (travaux à ce jour engagés : élaboration des PLUi de Coutances mer et bocage et de Granville Terre et Mer et révision du SCoT du Cotentin)
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans

Action transversale 2 : Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravaning-sauvage (niveau de priorité 3)

Sous-actions	<p>a) Monter un groupe de travail par EPCI et un groupe de travail transversal à la grande cellule hydro sédimentaire</p> <p>b) Organiser des visites terrain chez les particuliers</p>																									
Objectif(s)	<p>Traiter la problématique en fonction des spécificités locales et à une échelle solidaire entre les 4 EPCI, au regard des risques de submersion, d'érosion, de remontées de nappes phréatiques mais aussi des risques sanitaires - en lien avec l'État</p>																									
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydro sédimentaire</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>																									
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités, communes / État																									
Partenaires	EPF (Établissements Publics Fonciers) dont SAFER et Conservatoire du littoral, services de l'État, ARS																									
Outils	<p>Retours d'expérience (Côte Ouest Centre Manche, Lingreville...), recensement communaux et intercommunaux déjà engagés :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Mobile homes</th> <th>Caravanes</th> <th>Habitations légères</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC</td> <td>≈ 160</td> <td>≈ 70</td> <td>-</td> <td>≈ 230</td> </tr> <tr> <td>COCM</td> <td>408</td> <td>452</td> <td>335</td> <td>1195</td> </tr> <tr> <td>GMB</td> <td>96</td> <td>100</td> <td>-</td> <td>196</td> </tr> <tr> <td>GTM</td> <td>Données existantes</td> <td>Données existantes</td> <td>Données existantes</td> <td>Données existantes</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>(Recensement dans les limites de la grande cellule hydro sédimentaire)</i></p>		Mobile homes	Caravanes	Habitations légères	Total	CAC	≈ 160	≈ 70	-	≈ 230	COCM	408	452	335	1195	GMB	96	100	-	196	GTM	Données existantes	Données existantes	Données existantes	Données existantes
	Mobile homes	Caravanes	Habitations légères	Total																						
CAC	≈ 160	≈ 70	-	≈ 230																						
COCM	408	452	335	1195																						
GMB	96	100	-	196																						
GTM	Données existantes	Données existantes	Données existantes	Données existantes																						
Calendrier	À engager en 2020 ou plus tard selon la charge de travail des agents territoriaux et la position de l'État																									
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 8 jours / an, soit 40 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans 																									

Action transversale 3 : Travailler en liaison et complémentarité du futur PPRL entre Agon-Coutainville et Pirou (niveau de priorité 2)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre le dialogue et les retours terrain pour permettre de finir le travail engagé par les services SETRIS / DDTM b) Assurer la bonne diffusion de l'information auprès des habitants, de manière continue et pédagogique (bulletins municipaux, sensibilisation générale à l'aide d'outils de vulgarisation, cf. action transversale 14)
Objectif(s)	Finaliser le dernier PPRL de la côte ouest avant retranscription dans les PLUi de Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage, le but étant de favoriser l'adaptation du bâti et surtout, de limiter les nouvelles constructions grâce à une servitude qui s'impose aux documents d'urbanisme (en parallèle des actions transversales 1 et 4). Pour les autres secteurs de la côte ouest, la mise en œuvre des actions 1 et 4 permettra de répondre à ce même but.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<ul style="list-style-type: none"> O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement
Maîtrise d'ouvrage	Services de l'État (SETRIS / DDTM)
Partenaires	Intercommunalités et communes
Outils	Retour d'expérience des 2 PPRL de la côte ouest (ceux entre Barneville-Carteret et Port-Bail-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer et Annoville), cartes du diagnostic "Notre littoral pour demain"
Calendrier	À poursuivre
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 8 jours / an, soit 40 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans

Action transversale 4 : Définir et prioriser les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire à court et moyen termes (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<p>a) Organiser des réunions regroupant les services GEMAPI et urbanisme dans chaque EPCI, avec l'appui des services de l'État (en lien avec l'action transversale 5), afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établir un diagnostic des activités économiques et des secteurs d'habitat du territoire, par rapport à leur besoin de proximité avec la mer, leur degré d'adaptabilité aux risques littoraux et leur capacité à résister aux intrusions salines (en lien avec le SRADDET) • de faire l'inventaire des emplacements dédiés / réservés pour l'adaptation, l'implantation d'habitations résilientes, la relocalisation temporaire ou définitive, en fonction des besoins identifiés <p>b) Intégrer ces éléments dans les SCoT et PLUi</p> <p>c) Organiser des visites terrain chez les particuliers et entreprises</p>
Objectif(s)	Adapter le bâti et les réseaux existants aux risques littoraux et assurer la résilience des nouvelles constructions en cas d'urbanisation.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>0.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>0.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Services GEMAPI et urbanisme des collectivités, communes
Partenaires	Services de l'État, EPF (Établissements Publics Fonciers)
Outils	Cartes de vulnérabilité globale et thématiques réalisées dans le cadre du projet "Notre littoral pour demain", cartes du diagnostic à 20, 50 et 100 ans, analyses coûts-bénéfices par sous-cellule (ACB) du projet « Notre littoral pour demain », comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral, SRADDET
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 8 jours / an, soit 40 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans

Action transversale 5 : Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Avec les agents GEMAPI et urbanisme, recenser les biens situés en zones à risques, à court, moyen et long termes, et définir ceux devant être relocalisés à plus ou moins brève échéance (en lien avec les actions transversales 4 et 6) : habitations, entreprises, commerces, campings, STEP, golfs, hippodromes, etc. b) Faire l'inventaire des emplacements dédiés / réservés pour l'adaptation, l'implantation d'habitations résilientes, la relocalisation temporaire ou définitive, en fonction des besoins identifiés c) Mettre en place un observatoire foncier au niveau des EPCI, en partenariat avec les EPF (Établissements Publics Fonciers) - dont SAFER et Conservatoire du littoral, pour favoriser la préemption le cas échéant d) Intégration de ces éléments dans les SCoT et PLUi (avec droit de préemption) e) Organiser des visites terrain chez les particuliers et entreprises
Objectif(s)	Préparer dès aujourd'hui les procédures de relocalisation qui sont par essence chronophages de sorte que le territoire ne subisse pas l'évolution des risques pour les biens les plus menacés.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>0.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>0.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>0.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Services GEMAPI et urbanisme des collectivités, communes
Partenaires	EPF (Établissements Publics Fonciers) dont SAFER et Conservatoire du littoral, services de l'État
Outils	<ul style="list-style-type: none"> 1) Avancement du CTE de Coutances mer et bocage concernant la fiche action 2.1 : Anticiper l'adaptation, le repli transitoire ou la relocalisation sur le littoral : planification "stratégique" de parcelles 2) Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral 3) Analyses coûts-bénéfices par sous-cellule (ACB) du projet « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À poursuivre ou engager dès 2020 à travers les ateliers PLUi
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans

Action transversale 6 : Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation (niveau de priorité 2)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Engager un dialogue avec les propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation, lors de réunions groupées et bilatérales (en lien avec les actions transversales 5, 7 et 8) b) Tenir les propriétaires et entreprises informés des dernières évolutions réglementaires et législatives et de l'avancée des connaissances sur les risques littoraux
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Préparer dès aujourd'hui les propriétaires et entreprises les plus menacés à la relocalisation de leurs biens (sachant qu'ils devront y participer financièrement), pour se laisser le temps de travailler plus sereinement et ne pas subir l'évolution des risques. 2) Associer à la démarche les assureurs et notaires
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<ul style="list-style-type: none"> a) O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités, communes
Partenaires	Services de l'État, EPF (Établissements Publics Fonciers) dont SAFER
Outils	Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral
Calendrier	A poursuivre / à engager au plus tard à l'issue du recensement de l'action transversale 5 (PLUi)
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans

Action transversale 7 : Encourager l'adaptation des pratiques agricoles aux risques littoraux (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre le travail engagé avec l'OSUR (Université de Rennes) et la DREAL de Normandie à travers l'étude Rivages normands 2100 : installations de piézomètres avec les agents GEMAPI et formation de ces agents, étude socio-économique des impacts des inondations et de la salinisation des nappes phréatiques, en particulier (cf. aussi action transversale 8) b) S'appuyer sur les résultats de l'action 1.1 du CTE de Coutances mer et bocage, concernant l'évolution des pratiques d'élevages ovins sur les herbous des havres de la Vanlée et de la Sienne, pour généraliser à la côte ouest les pratiques ayant fait leurs preuves (et exclure les autres) c) Diffuser les résultats des tests agricoles sur les bassins légumiers de Créances, Surtainville, Lingreville, etc. auprès des autres territoires du périmètre « Notre littoral pour demain » d) En lien avec l'action transversale 5, identifier les parcelles et exploitations qui devront être laissées à la mer à plus ou moins court terme et se saisir des observatoires fonciers pour envisager le repli (cf. action 3.3 du CTE de Coutances mer et bocage qui traite notamment de la relocalisation du camping-ferme de la pointe de Montmartin-sur-Mer) e) Organiser des instances de travail avec les représentants agricoles pour proposer un accompagnement personnalisé à la conversion des pratiques (élevage / maraîchage / agriculture)
Objectif(s)	<p>Adapter les pratiques agricoles aux risques littoraux (submersion et remontées de nappes avec salinisation), autant pour l'élevage des moutons de prés-salés que pour le maraîchage et autres modes de culture.</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Communes, Chambre d'agriculture, services de l'État, EPF (Établissements Publics Fonciers) dont SAFER et Conservatoire du littoral
Outils	ACTION N° 1.1 du CTE de Coutances mer et bocage : Programme d'évolution des pratiques d'élevages ovins sur les herbous des havres de la Vanlée et de la Sienne, retour d'expérience du collectif Biopousse sur le territoire de Coutances mer et bocage (tests de cultures adaptées aux risques littoraux)
Calendrier	À poursuivre et intensifier
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<p>Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 16 jours / an, soit 80 jours sur 5 ans</p> <p>1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 25 jours / an, soit 125 jours sur 5 ans</p> <p>1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 25 jours / an, soit 125 jours sur 5 ans</p>

Action transversale 8 : Promouvoir des démarches pilotes et expérimentales pour le territoire national, en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les services de l'État (niveau de priorité 2)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Rédiger dans le CTE de la Communauté d'Agglomération du Cotentin des fiches actions inspirées ou complémentaires de celles figurant dans le CTE de Coutances mer et bocage (repli d'une zone conchylicole et d'habitations, mobilisation d'architectes étudiants pour penser le littoral de demain) b) Participer aux réunions de travail des fonds européens 2021-2027 pour faire remonter les besoins suite aux ateliers du 11 octobre 2019 (Louviers) c) Poursuivre le travail engagé avec la DREAL de Normandie et le laboratoire OSUR de l'Université de Rennes, concernant l'influence de l'élévation de la mer sur les nappes phréatiques et l'intrusion du biseau salé (projet Rivages normands 2100), avec une réflexion économique sur l'agriculture et l'alimentation en eau potable (cf. action transversale 7) d) Encourager la formation des agents des collectivités territoriales sur les risques littoraux et sur leur prise en compte dans les documents d'urbanisme e) Favoriser l'accueil des étudiants de l'Université de Caen pour leur sorties terrain et les stages de fin d'études
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Se nourrir des retours d'expérience locaux pour généraliser des pratiques ayant fait leurs preuves / écarter celles n'ayant pas répondu aux attentes 2) Servir d'appui aux revendications des élus auprès des instances nationales (évolution du cadre législatif pour le repli des biens et activités et l'indemnisation éventuelle des personnes concernées) 3) Participer à la montée en compétences du territoire, autant pour les élus et agents que pour les étudiants pouvant être amenés à travailler ultérieurement avec les équipes locales
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités, communes, services de l'État
Partenaires	Conservatoire du littoral, EPF (Établissements Publics Fonciers) dont SAFER, Université de Caen, ROL, DREAL, Région Normandie, élus parlementaires, IRD2 (Institut Régional du Développement Durable)
Outils	Tout type de document nécessaire à la compréhension initiale des enjeux
Calendrier	À poursuivre et intensifier en continu
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<p>Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 18 jours / an, soit 90 jours sur 5 ans</p> <p>1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans</p> <p>1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans</p>

Action transversale 9 : Évaluer la pertinence de désensabler les havres de la côte ouest, au regard des risques littoraux et des impératifs écologiques (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Monter un groupe de travail avec les EPCI de la côte ouest, leurs communes littorales et rétro-littorales situées en bordure des havres, la DREAL et les associations environnementales b) Établir une priorisation des besoins et impératifs recensés en fonction des 8 havres de la côte ouest (avec études si besoin) : gisements de sable pour conforter le trait de côte menacé par l'érosion - dès lors qu'il protège des enjeux, ensablement contribuant à protéger les berges intérieures des débordements, intérêt hydrosédimentaire de la vidange et des intrusions salines, faune et flore écologique des zones Natura 2000, etc. c) Dresser une feuille de route permettant d'éclairer la gestion de la ressource hydrosédimentaire sur toute la côte des havres
Objectif(s)	Avoir une feuille de route aussi claire que possible sur la meilleure manière de gérer la ressource au regard des différents enjeux, à court, moyen et long termes.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire</p> <p>O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Ensemble des communes en bordure des havres, intercommunalités / DREAL ?
Partenaires	Intercommunalités, services de l'État, communes limitrophes
Outils	Cartes du projet « Notre littoral pour demain », LiCCo, étude hydrosédimentaire sur la sous-cellule de Coutainville, PAPI entre les havres de la Vanlée et de la Sienne pour le projet de rechenalisation, etc.
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<p>Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 8 jours / an, soit 40 jours sur 5 ans</p> <p>Au minimum, 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans</p> <p>Au minimum, 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans</p>

Action transversale 10 : Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur l'ensemble des communes littorales (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Déterminer l'opportunité de réviser les PCS des communes qui en sont dotées, en organisant une réunion entre communes et EPCI rattachés b) Organiser des groupes de travail avec les élus communaux et chargés de mission GEMAPI pour déterminer l'emprise des PCS (1 ou plusieurs communes), même sur des territoires où ils ne sont pas obligatoires de par la loi c) Élaborer les PCS avec les élus et les acteurs locaux : prise de connaissance des retours d'expérience pour des PCS réalisés sur des communes littorales présentant les mêmes caractéristiques, rencontres bilatérales et travail de rédaction d) S'assurer de la communication effective du document à l'ensemble de la population concernée, à l'aide des DICRIM (Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs)
Objectif(s)	Permettre aux communes littorales d'être préventives et davantage réactives en cas de risque avéré : assurer la sécurité (police du maire)
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>0.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>0.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communes concernées
Partenaires	Intercommunalités, services de l'État
Outils	PCS de Barneville-Carteret, PCS en cours d'élaboration de Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer et Annville, 2 PPRL de la côte ouest
Calendrier	À engager dès 2020 pour les secteurs non couverts par un PPRL
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<p>Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ~ 8 jours / an, soit 40 jours sur 5 ans</p> <p>1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ~ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans</p> <p>1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ~ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans</p>

Action transversale 11 : Redéfinir les voies d'accès à la mer et les sentiers littoraux en tenant compte des risques naturels (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Revoir avec les communes, les EPCI concernés, les usagers de la mer et le Conservatoire du littoral le nombre de voies permettant d'accéder à l'estran, leur localisation, leur caractère ou non officiel et le type d'aménagement requis (cale sur pilotis, rechargement en sable...) b) Mettre en place des plans de gestion des dunes qui intègrent les accès à la mer n'ayant plus vocation à être entretenus pour permettre le passage (fagots pour les siffle-vents, rechargements en sable, etc.) c) Évaluer la pertinence du tracé du cheminement littoral au regard des risques d'érosion et d'inondation définis dans le diagnostic « Notre littoral pour demain », en définissant les portions qui devront être réaménagées à court et moyen termes d) Établir les travaux à engager avec calendrier de mise en œuvre et définition de la maîtrise d'ouvrage e) Aller à la rencontre des habitants pour expliquer le pourquoi des travaux à engager (panneaux d'information, sensibilisation auprès des scolaires, bulletins municipaux, etc.)
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Réduire et adapter le nombre d'accès à la mer, qui constituent des points de fragilité pour les cordons dunaires faisant office de protection naturelle (enjeux situés en arrière dans les zones basses) 2) S'assurer que le sentier des douaniers soit adapté à court et moyen termes aux risques littoraux projetés à 20 voire à 50 ans 3) Sensibiliser le grand public à l'intérêt de canaliser les accès piétons et pour ce faire, de restaurer les dunes à l'aide de méthodes douces
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<ul style="list-style-type: none"> 0.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire 0.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement 0.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires 0.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités, communes concernées, Conservatoire du littoral
Partenaires	Services de l'État
Outils	Diagnostic du cheminement littoral de la Manche, cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral, documentations en ligne des territoires partenaires de Dynamique(s) Littoral, SRADDET
Calendrier	A poursuivre ou engager dès que possible
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 9 jours / an, soit 45 jours sur 5 ans Au minimum, 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 40 jours / an, soit 200 jours sur 5 ans

Action transversale 12 : Contribuer à l'adaptation de l'aménagement et de l'offre touristique au regard des risques littoraux (niveau de priorité 3)

Sous-actions	<p>a) Pour répondre aux deux objectifs listés ci-dessous, réunir un groupe de travail avec les territoires du projet « Notre littoral pour demain », le Conseil départemental, Latitude Manche, le SyMEL, les services de l'État, les EPF (Établissements Publics Fonciers), la Région et tout autre organisme jugé pertinent</p> <p>b) Partager les comptes-rendus du groupe de travail aux communes du projet « Notre littoral pour demain » et recueillir leurs avis et suggestions</p>
Objectif(s)	<p>1) Tendre vers une offre touristique plus durable face aux risques littoraux et l'attractivité croissante du territoire (« îlot de fraîcheur »), en termes d'implantation, de mobilité, d'activités et d'architecture : une offre touristique « verte et bleue »</p> <p>Identifier des mesures appropriées pour le devenir de la D650 et des routes secondaires en direction du bord de mer</p>
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>0.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire</p> <p>0.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>0.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>0.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes du projet « Notre littoral pour demain »
Partenaires	Conseil départemental, Latitude Manche, SyMEL, services de l'État, EPF (Établissements Publics Fonciers) dont SAFER et Conservatoire du littoral, la Région et tout autre organisme jugé pertinent
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral, documentations en ligne des territoires partenaires de Dynamique(s) Littoral, SRADDET
Calendrier	À initier / à engager après les actions de niveau prioritaire 1 et 2
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<p>– Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 9 jours / an, soit 45 jours sur 5 ans</p> <p>Au minimum, 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 20 jours / an, soit 100 jours sur 5 ans</p>

Action transversale 13 : Poursuivre et intensifier les échanges entre territoires ayant participé à la redéfinition de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (niveau de priorité 2)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) S'imprégner des comptes-rendus des ateliers "Dynamique(s) Littoral", organisés par le Ministère b) Favoriser les échanges et les voyages d'études avec les autres territoires impliqués dans la gestion des risques littoraux, dont ceux engagés dans une démarche Litto 21 c) Faire remonter le fruit de ces échanges et rencontres auprès du Ministère, des parlementaires, de l'Anel (Association Nationale des Élus du Littoral), etc. d) Organiser une veille juridique et réglementaire au profit des agents urbanisme et GEMAPI
Objectif(s)	Identifier les besoins communs et fédérer les revendications auprès des instances nationales pour obtenir les évolutions législatives et juridiques souhaitées (notamment vis-à-vis des modalités foncières et financières de la relocalisation) - en lien avec l'action transversale 8 et en appui des territoires Litto 21.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>0.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>0.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>0.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>0.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Communes, services de l'État, élus parlementaires
Outils	Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral, documentations en ligne des territoires partenaires de Dynamique(s) Littoral, rapport du député Stéphane BUCHOU au 1 ^{er} Ministre, retour d'expérience des territoires Litto 21
Calendrier	À poursuivre et intensifier en continu
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 34 jours / an, soit 170 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 12 jours / an, soit 60 jours sur 5 ans

Action transversale 14 : Venir en appui des associations dans leur médiation auprès du grand public sur les risques littoraux (niveau de priorité 2)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Organiser un 2nd cycle de formation à l'attention des associations environnementales ayant participé au 1er cycle de février 2018 b) Prévoir des rencontres bilatérales pour préciser le contenu scientifique et travailler sur la vulgarisation des outils servant à développer la culture du risque (exposition itinérante, jeux de plateau, flyers, livrets, randonnées pédagogiques, maquettes, etc.) c) Poursuivre le travail initié avec les Sentinelles de la mer pour développer les sciences participatives relatives au milieu marins et côtiers
Objectif(s)	Permettre aux associations environnementales de développer de nouveaux outils pédagogiques à l'attention du grand public (scolaires comme adultes) grâce à l'apport de connaissances mises à jour et au partage du plan d'actions "Notre littoral pour demain"
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires</p>
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Associations environnementales, services de l'État
Outils	Documents transmis à l'occasion du 1er cycle de formation, nouveaux documents issus de la stratégie et du plan d'actions, sites Internet référencés (Dynamique(s) Littoral, ROL, etc.), projet CoCliCô de l'ex-communauté de communes de la Côte des Isles, réseau des Sentinelles de la Mer, page Facebook « Notre littoral pour demain - Ouest Cotentin »
Calendrier	À poursuivre
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 18 jours / an, soit 90 jours sur 5 ans

Action transversale 15 : Organiser des Assises entre élus des communes littorales et rétro-littorales, EPCI, ASA, conchyliculteurs, agriculteurs, représentants du tourisme et grand public (niveau de priorité 2)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Prévoir et préparer des Assises une fois par an en variant les territoires d'accueil d'une année sur l'autre b) Publier en support une lettre d'info chaque année c) Faire remonter les compte-rendu, lettres d'info et attentes auprès des instances nationales
Objectif(s)	Consolider et entretenir le lien et les retours d'expérience entre acteurs de la démarche (Comité élargi) et parler d'une même voix auprès des instances nationales
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<ul style="list-style-type: none"> O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités (entente « Notre littoral pour demain »)
Partenaires	Membres identifiés du Comité élargi « Notre littoral pour demain »
Outils	Veille régulière des besoins exprimés par les différents acteurs du littoral, documentation du projet, retour d'expérience des territoires Litto 21
Calendrier	À mettre en place fin 2020 au plus tard
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 25 jours / an, soit 125 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 5 jours / an, soit 25 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 5 jours / an, soit 25 jours sur 5 ans

Action transversale 16 : Établir et mettre à jour une cartographie des méthodes de protection recensées le long de la cellule hydrosédimentaire et des actions en faveur d'une meilleure gestion des risques (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Faire l'inventaire cartographique des différentes méthodes de protection douces utilisées par les communes, avec un renvoi vers les personnes référentes et leurs coordonnées b) Assurer le lien avec les services de l'État qui réalisent et mettent à jour un atlas des ouvrages présents sur le DPM d) Recenser les mesures pilotes et expérimentales le long de la cellule hydrosédimentaire, avec un renvoi vers les personnes référentes et leurs coordonnées (en lien avec l'action transversale 7)
Objectif(s)	Consolider et entretenir le lien et les retours d'expérience entre communes de la grande cellule hydrosédimentaire, en lien avec la mise à jour des ouvrages recensés sur le DPM (recensement de la DDTM).
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires</p>
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Communes, services de l'État, ASA
Outils	Documents "Notre littoral pour demain" existants, fiches CTE, site Internet du suivi du littoral de la Manche (CD 50), etc.
Calendrier	À engager dès que possible
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 24 jours / an, soit 120 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 5 jours / an, soit 25 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 5 jours / an, soit 25 jours sur 5 ans

Action transversale 17 : Assurer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions, engager leur suivi et leur révision régulière (niveau de priorité 1)

Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Signer une convention partenariale de type entente entre les 4 EPCI b) Créer un poste de chargé de mission dédié c) Organiser des rencontres au sein des EPCI avec les élus, les chargés de mission urbanisme et GEMAPI et les communes littorales et rétro-littorales afin d'affiner, d'amender si nécessaire et de documenter les actions par sous-cellule, le but étant qu'elles deviennent davantage opérationnelles e) Réunir le Comité de pilotage deux fois par an au minimum pour prendre acte des ajustements remontés par chaque EPCI
Objectif(s)	Rendre compte de l'avancée de la mise en œuvre du plan d'actions et identifier les ajustements nécessaires
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires</p>
Maîtrise d'ouvrage	Intercommunalités
Partenaires	Communes, services de l'État
Outils	Stratégie et plan d'actions "Notre littoral pour demain"
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens humains mobilisés au sein des EPCI	<ul style="list-style-type: none"> – Chargé de mission « Notre littoral pour demain » : ≈ 16 jours / an, soit 80 jours sur 5 ans – 1 chargé de mission urbanisme par EPCI : ≈ 5 jours / an, soit 25 jours sur 5 ans 1 chargé de mission GEMAPI par EPCI : ≈ 5 jours / an, soit 25 jours sur 5 ans

Actions propres aux 9 sous-cellules hydro sédimentaires



Carte 10 : Synthèse des actions par sous-cellule

Sous-cellule de Surtainville

Action 1 – Surtainville : Arrêter l'urbanisation dans et autour du lotissement de la plage de Surtainville

Localisation	Secteur urbanisé au sud du camping Les Mielles (lotissement de la plage à Surtainville)
Contexte	Secteur où l'on continue de construire en zones à risques : érosion forte du front de mer dès 20 ans avec quelques zones basses derrière le cordon dunaire et des zones basses plus nombreuses à proximité de la route des Laguettes, avec par ailleurs des remontées de nappes phréatiques influencées par l'élévation du niveau de la mer, cf. diagnostic « Notre littoral pour demain ».
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Retranscrire dans le SCoT la stratégie du projet « Notre littoral pour demain - Ouest Cotentin », en lien avec celle du projet de la côte est, « Notre littoral demain » b) Modifier les zones constructibles dans le PLUi en cours d'élaboration : passer en N ou A pour celles qui sont en AU et qui ont été identifiées à risques à travers le diagnostic c) Etudier les possibilités de rachat et les modalités de gestion de ces parcelles, en concertation avec les autres territoires du projet « Notre littoral pour demain » et les EPF (Etablissements Publics Fonciers) d) Budgéter le coût du contentieux au Tribunal Administratif (dû à la non-délivrance des permis de construire) et le coût de l'indemnisation des personnes qui seraient potentiellement indemnisées en cas de préemption
Objectif(s)	A T1 (2020-2040), limiter les enjeux en zone à risques aux bâti et réseaux existants, pour ne pas augmenter la vulnérabilité et préparer plus sereinement une relocalisation partielle qui s'effectuera à T2 (2040-2100).
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Cotentin, communes du Rozel et de Surtainville
Partenaires	EPF (Établissements Publics Fonciers) dont le Conservatoire du littoral, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », services de l'État
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » et documents du Conservatoire du littoral, Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans

Action 2 – Surtainville : Elaborer un plan de gestion pour préserver le cordon dunaire entre le Cap du Rozel et le sud du hameau Denis

Localisation	Entre le Cap du Rozel et le sud du hameau Denis (deux communes concernées : Le Rozel et Surtainville)
Contexte	Au sud immédiat du Cap du Rozel : secteur où la rampe d'accès du Pou est régulièrement mise à mal par la mer (à proximité du site archéologique). Cette rampe constitue un point d'entrée pour une submersion des zones basses à proximité de la route des Laguettes. D'autres accès à la plage fragilisent le cordon dunaire jusqu'au sud du lotissement de Surtainville. Le hameau Denis (vers Baubigny) est par ailleurs situé devant un cordon relativement mince qu'il convient de conforter.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Etudier l'opportunité d'enlever la rampe d'accès au niveau du site du Pou et de la déplacer en un point moins critique du littoral, en sollicitant les besoins des usagers (tracteurs notamment) et en permettant à la dérive littorale de circuler par-dessous (cale sur pilotis) b) Installer des ganivelles sur le cordon dunaire afin de baliser le passage et limiter le piétinement, tout en repensant le nombre d'accès à la plage c) Étudier les sources de gisement de sable pour des rechargements ciblés du cordon d) Informer la population et les usagers des actions entreprises et les sensibiliser sur la question de l'adaptation au changement climatique et des risques littoraux
Objectif(s)	Dès T1 (2020-2040), préserver et renforcer la protection naturelle offerte par le cordon dunaire
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Cotentin, communes du Rozel et de Surtainville
Partenaires	EPF (Etablissements Publics Fonciers) dont le Conservatoire du littoral, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », services de l'Etat, associations formées dans le cadre du projet « Notre littoral pour demain »
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » et documents du Conservatoire du littoral, Etude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Calendrier	A poursuivre

1 agent GEMAPI : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans

Estimations des coûts engendrés par l'emploi de méthodes douces sur le secteur de la côte des havres (potentiellement subventionnées à 80 % via les fonds AFITF de la DDTM) :

**Moyens mobilisables et
coûts estimés**

- Dragage du port du havre de Portbail avec valorisation des extractions pour conforter le trait de côte à moins d'1 km (17 000 m³ rechargés en mai 2019) : 3,60 € HT / m³ pour le transport, le rechargement et la mise en dépôt, avec un coût total de 74 000 € HT comprenant également les études, l'installation du chantier et l'amenée et le repli du matériel.
- Dragage du chenal à l'entrée du havre de Portbail (2012) : 0,60 € HT le m³ / km pour la seule extraction.
- Coût de l'installation de fascines sur la flèche dunaire au nord du havre de Blainville (mars 2016) : environ 100 € du mètre HT pour 400 mètres de linéaire cumulé.
- Coût de l'installation de pieux hydrauliques sur la flèche dunaire au nord du havre de Blainville : environ 100 € du mètre HT pour 450 mètres d'estran mobilisé.
- Coût de l'installation de ganivelles au niveau de la pointe de Montmartin : 70 349,50 € HT pour 8 905 km de linéaire (sans matériel de pose - 13 170,35 € HT), soit un montant total de 83 519.85 € HT et de 9.38 € HT le km.
- Estimation du coût d'entretien des méthodes douces au niveau de Montmartin-sur-Mer : temps humain conséquent (observations et retours d'expérience) sur un linéaire important ici effectué par le Conservatoire du littoral (le havre de Blainville n'est cependant pas compris dans son périmètre).

Sous-cellule de Barneville

Action 1 – Barneville : Poursuivre et intensifier la réflexion collective entre riverains et gestionnaires des ouvrages de défense

Localisation	Le havre de Barneville et son front de mer jusqu'à Saint-Jean-de-la-Rivière
Contexte	Les élus, habitants, acteurs socio-économiques, collectivités et Etat doivent trouver des solutions face aux enjeux auxquels ils sont confrontés : population importante et vieillissante (nombreuses résidences secondaires) avec un risque de submersion à l'intérieur du havre et une érosion qui s'accroît à l'extrémité sud du boulevard maritime, à la fin de l'enrochement en direction de Saint-Jean-de-la-Rivière.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Associer les élus, habitants, EPF (Etablissements Publics Fonciers), commerçants, agriculteurs, notaires, agences immobilières et services de l'Etat autour d'une 1^{ère} réunion visant à identifier les points de blocage et les possibilités pour les lever à l'échelle des communes de Barneville-Carteret et de Saint-Jean-de-la-Rivière b) Étudier l'opportunité de créer une ASA commune aux riverains de Barneville-Carteret et Saint-Jean-de-la-Rivière c) Engager des actions de communication et de sensibilisation en partenariat avec les associations formées dans le cadre du projet « Notre littoral pour demain »
Objectif(s)	Développer la culture du risque et favoriser le dialogue pour aboutir à des solutions collectives et solidaires
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarité entre les territoires</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communes de Barneville-Carteret et Saint-Jean-de-la-Rivière, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Partenaires	Services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », associations formées dans le cadre du projet
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », PPRL local, études de danger, Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, etc.
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans

Action 2 – Barneville : Maintenir les protections existantes à Barneville-Carteret dans un objectif de relocalisation progressive

Localisation	Le havre de Barneville et son front de mer
Contexte	Une densité urbaine importante avec des enjeux financiers ; des protections en bon état (de manière générale) ; la création de nouvelles protections chaque année, notamment au sud du boulevard maritime, en direction de Saint-Jean-de-la-Rivière ; zone à fort risque d'érosion pour les habitations du bord de mer, avec des zones basses conséquentes à l'intérieur du havre, fortement urbanisées derrière des digues
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Poursuivre à court terme l'entretien des ouvrages, voire rehausser certains ouvrages b) Poursuivre l'emploi de méthodes douces en complément des ouvrages durs c) Engager une réflexion active sur les besoins de relocalisation, en lien avec les actions 4 et 5 des actions transversales (« Définir et prioriser les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire ou trop lointaine » et « Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir »)
Objectif(s)	A court terme, poursuivre l'entretien et le confortement des ouvrages durs pour se laisser le temps de mettre en œuvre les relocalisations nécessaires ou l'adaptation du bâti à moyen et long terme
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque
Maîtrise d'ouvrage	Communes de Barneville-Carteret et Saint-Jean-de-la-Rivière, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Partenaires	Services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain »
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », PPRL local, études de danger, Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, etc.
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	1 agent GEMAPI : ≈ 50 jours / an / personne, soit 500 jours sur 5 ans

Action 3 – Barneville : Arrêter l'urbanisation sur la frange littorale de Saint-Georges-de-la-Rivière

Localisation	Frange littorale de Saint-Georges-de-la-Rivière
Contexte	Trait de côte encore préservé de l'urbanisation, mais confronté au camping sauvage et en limite des habitations situées plus au nord, à Saint-Jean-de-la-Rivière. Le camping Les Dunes et le hameau de la rue du Fort à Faire sont par ailleurs compris en zones remontées de nappes. C'est une zone de préemption pour le Conservatoire du littoral.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Retranscrire dans le SCoT la stratégie du projet « Notre littoral pour demain - Ouest Cotentin », en lien avec celle du projet de la côte est, « Notre littoral demain » b) Modifier les zones constructibles dans le PLUi en cours d'élaboration : passer en N ou A pour celles qui sont en AU et qui ont été identifiées à risques à travers le diagnostic ; prévoir la densification du bourg ancien c) Étudier les possibilités de rachat et les modalités de gestion de ces parcelles, en concertation avec les autres territoires du projet « Notre littoral pour demain » et les EPF (Etablissements Publics Fonciers), notamment le Conservatoire du littoral d) Aller à la rencontre des propriétaires de caravanes et mobile homes, en lien avec l'action 2 des actions transversales (« Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravanning-sauvage ») e) Budgéter le coût du contentieux au Tribunal Administratif (dû à la non-délivrance des permis de construire) et le coût de l'indemnisation des personnes qui seraient indemnisées potentiellement en cas de préemption
Objectif(s)	Préserver de l'urbanisation un secteur présentant des zones basses derrière le cordon dunaire, avec des remontées de nappes phréatiques
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-de-la-Rivière, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Partenaires	Conservatoire du littoral, services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain »
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », PPRL local, Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, etc.
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans

Sous-cellule de Portbail

Action 1 – Portbail : Arrêter l'urbanisation de Portbail Plage et prédéfinir les conditions de relocalisation

Localisation	Espaces 31, 30 et 32 des cartes en annexes (modes de gestion préconisés) : entre la limite nord de la commune et le camping de la Plage
Contexte	Dialogue bien établi avec l'équipe municipale sur une zone à risques, autant en termes d'érosion que de submersion et remontées de nappes
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Retranscrire dans le SCoT la stratégie du projet « Notre littoral pour demain - Ouest Cotentin », en lien avec celle du projet de la côte est, « Notre littoral demain » b) Modifier les zones constructibles dans le PLUi en cours d'élaboration : passer en N ou A pour celles qui sont en AU et qui ont été identifiées à risques à travers le diagnostic c) Etudier les possibilités de rachat et les modalités de gestion de ces parcelles, en concertation avec les autres territoires du projet « Notre littoral pour demain » et les EPF (Etablissements Publics Fonciers) d) Aller à la rencontre des propriétaires de caravanes et mobile homes, en lien avec l'action 2 des actions transversales (« Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravaning-sauvage ») e) Poursuivre la protection douce de ce linéaire côtier pour protéger à court et moyen termes les biens existants f) Prévoir la densification du bourg ancien pour les biens qui devront être relocalisés et l'accueil de nouveaux arrivants, en lien avec les actions 5 et 6 des actions transversales (« Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir » et « Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation ») g) Budgéter le coût du contentieux au Tribunal Administratif (dû à la non-délivrance des permis de construire) et le coût de l'indemnisation des personnes qui seraient potentiellement indemnisées en cas de préemption
Objectif(s)	Préserver de l'urbanisation un secteur présentant des zones basses derrière le cordon dunaire, avec des remontées de nappes phréatiques et une érosion du trait de côte et de l'intérieur du havre
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<ul style="list-style-type: none"> O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie

Maîtrise d'ouvrage	Commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Partenaires	Conservatoire du littoral, services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain »
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », PPRL local, Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, etc.
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 50 jours / an / personne, soit 250 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 50 jours / an / personne, soit 250 jours sur 5 ans

Action 2 – Portbail : Arrêter l’urbanisation à Lindbergh Plage et juger de l’opportunité d’adapter le bâti aux remontées de nappes phréatiques

Localisation	Au sud du havre de Portbail, à Lindbergh Plage, sur la commune déléguée de Saint-Lô d’Ourville
Contexte	Secteur moins soumis aux risques de submersion et érosion qu’au nord de Portbail, mais où les habitations sont implantées sur des zones à risque de remontée de nappes, notamment celles qui sont le plus en retrait
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Retranscrire dans le SCoT la stratégie du projet « Notre littoral pour demain - Ouest Cotentin », en lien avec celle du projet de la côte est, « Notre littoral demain » b) Modifier les zones constructibles dans le PLUi en cours d’élaboration : passer en N ou A pour celles qui sont en AU et qui ont été identifiées à risques à travers le diagnostic c) Étudier les possibilités de rachat et les modalités de gestion de ces parcelles, en concertation avec les autres territoires du projet « Notre littoral pour demain » et les EPF (Etablissements Publics Fonciers) d) Aller à la rencontre des propriétaires pour l’adaptation envisagée du bâti e) Budgéter le coût du contentieux au Tribunal Administratif (dû à la non-délivrance des permis de construire) et le coût de l’indemnisation des personnes qui seraient potentiellement indemnisées en cas de préemption
Objectif(s)	Préserver le caractère naturel des dunes de Lindbergh et éviter qu’il ne s’urbanise au regard des risques de remontées de nappes
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	0.2 Favoriser l’adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire 0.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l’échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d’ouvrage	Commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer, Communauté d’Agglomération du Cotentin
Partenaires	Services de l’État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », EPF (Établissements Publics Fonciers), dont Conservatoire du littoral et SAFER
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d’Agglomération du Cotentin
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 25 jours / an / personne, soit 120 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 25 jours / an / personne, soit 120 jours sur 5 ans

Sous-cellule de Surveillance

Action 1 – Surveillance : Planifier un recul progressif des habitations de Denneville-Plage

Localisation	Denneville-Plage et notamment l'extrémité sud de l'enrochement
Contexte	Secteur soumis au risque d'érosion (aléa faible à 20 ans mais avec une emprise plus grande à 50 et 100 ans), comprenant des enrochements disparates le long du front de mer et des zones basses limitées derrière le cordon
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Prédéfinir les conditions de relocalisation pour les premières tranches de maisons implantées en front de mer, en lien avec les actions 5 et 6 des actions transversales (« Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir » et « Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation ») b) Gérer à court et moyen termes les différents accès à la plage (en lien avec l'action 8 des actions transversales (« Repenser l'offre touristique et les voies d'accès à la mer à l'aulne du changement climatique et des risques littoraux ») et surveiller de manière continue l'évolution du trait de côte, avec rechargements en sable, etc. si besoin c) Communiquer auprès de la population sur les mesures envisagées et aller à la rencontre des propriétaires
Objectif(s)	Assurer à terme la sécurité des personnes résidant en bord de mer
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<ul style="list-style-type: none"> O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement O.9 Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Denneville, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Partenaires	Services de l'Etat, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain »
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », Etude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 25 jours / an / personne, soit 120 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 25 jours / an / personne, soit 120 jours sur 5 ans

Action 2 – Surveillance : Planifier un recul progressif des habitations de la Poudrière et de la Huberdière

Localisation	Lieux-dits de la Poudrière et de la Huberdière
Contexte	Hameau de la Poudrière qui présente des zones basses et hameau de la Huberdière au fond du havre avec des zones de débordements identifiées
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> a) Prédéfinir les conditions de relocalisation pour les premières tranches de maisons implantées en front de mer, en lien avec les actions 5 et 6 des actions transversales (« Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir » et « Proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par la relocalisation ») b) Juger de l'opportunité d'adapter le bâti avant la relocalisation programmée c) Gérer les siffles-vents et accès à la plage avec le parking, en lien avec l'action 8 des actions transversales (« Repenser l'offre touristique et les voies d'accès à la mer à l'aulne du changement climatique et des risques littoraux ») d) Communiquer auprès de la population sur les mesures envisagées et aller à la rencontre des propriétaires
Objectif(s)	Assurer à terme la sécurité des personnes résidant en bord de mer et à l'intérieur du havre
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1 Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Surville, Communauté d'Agglomération du Cotentin
Partenaires	Services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », EPF (Établissements Publics Fonciers), dont Conservatoire du littoral et SAFER
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », Étude globale pour une gestion durable du littoral de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 10 jours / an / personne, soit 50 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 10 jours / an / personne, soit 50 jours sur 5 ans

Sous-cellule de Saint-Germain

Action 1 – Saint-Germain : Relocaliser progressivement tous les secteurs d'habitat dense de Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay Plage qui sont en zones à risques

Localisation	Saint-Germain-sur-Ay et trait de côte de Bretteville-sur-Ay (espaces 63, 65, 69, 71 et 73 des modes de gestion préconisés, cartes en annexes)
Contexte	Zones d'habitat dense avec des zones basses derrière le front de mer et à l'intérieur du havre et des remontées de nappes phréatiques
Sous-actions	En lien avec les actions 4, 5 et 6 des actions transversales : a) Recenser les biens situés en zones à risques, à court, moyen et long termes, et définir ceux devant être relocalisés à plus ou moins brève échéance (en lien avec les actions 4 et 6) : habitations, mais aussi entreprises, commerces, STEP, etc. b) Déterminer l'opportunité d'adapter certains logements avant relocalisation, en fonction des échéances retenues c) Mettre en place un observatoire foncier au niveau de la communauté de communes, en partenariat avec les EPF (Etablissements Publics Fonciers) pour favoriser la préemption le cas échéant d) Organiser des rencontres avec les particuliers concernés par la relocalisation et les tenir informés tout au long du processus
Objectif(s)	Préparer dès aujourd'hui les procédures de relocalisation qui sont par essence chronophages de sorte que le territoire ne subisse pas l'évolution des risques pour les biens les plus menacés.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires O.9 Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, communes de Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay
Partenaires	Services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », EPF (Établissements Publics Fonciers), dont Conservatoire du littoral et SAFER
Outils	1) Avancement du CTE de Coutances mer et bocage concernant la fiche action 2.1 : Anticiper l'adaptation, le repli transitoire ou la relocalisation sur le littoral : planification "stratégique" de parcelles sans risques ou adaptables aux risques pouvant recevoir le bâti actuellement exposé aux risques 2) Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral 3) Analyse coûts-bénéfices (ACB) du projet « Notre littoral pour demain »
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	– 1 agent GEMAPI : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans

Action 2 – Saint-Germain : Déterminer le devenir et la gestion des polders renaturés autour du havre de Saint-Germain

Localisation	Polders de Saint-Germain-sur-Ay et Créances (espace urbanisé diffus 80 des cartes en annexes sur les modes de gestion préconisés) et trait de côte de Bretteville-sur-Ay
Contexte	Zones basses et submersibles impactées par les remontées de nappes et l'intrusion du biseau salé, y compris sur les parcelles agricoles ; perspective de déprise agricole
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> Recenser tous les biens situés en zones à risques, à court, moyen et long termes, et définir ceux devant être relocalisés à plus ou moins brève échéance (en lien avec les actions transversales 4 et 6) Déterminer l'opportunité d'adapter certains logements avant relocalisation, en fonction des échéances retenues Engager des discussions avec les EPF (Etablissements Publics Fonciers) et notamment le Conservatoire du littoral, peu présent sur le secteur à travers sa stratégie d'acquisition Faire le lien avec l'étude DREAL-OSUR (Rivages normands 2100) conduite sur l'influence de l'élévation du niveau de la mer vis-à-vis des nappes phréatiques (étude socio-économique ; 2 piézomètres à Bretteville-sur-Ay et Saint-Germain-sur-Ay) Soutenir la recherche sur l'emploi de nouveaux modes de culture adaptés aux risques littoraux et tolérants à un certain degré de salinité, en concertation avec les agriculteurs
Objectif(s)	<ol style="list-style-type: none"> Anticiper la déprise agricole pour que les terrains libérés par la mer servent à nouveau de zones tampon Si les terrains peuvent être conservés malgré les remontées de nappes et autres débordements, trouver des solutions techniques adaptées aux intrusions salines pour l'agriculture
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>0.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>0.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>0.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>0.7 Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>0.9 Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, communes littorales de l'intercommunalité
Partenaires	Services de l'Etat, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », EPF (Etablissements Publics Fonciers), dont Conservatoire du littoral et SAFER, Chambre d'agriculture
Outils	<ol style="list-style-type: none"> Rendus de l'étude DREAL-OSUR (Rivages normands 2100) Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans

Action 3 – Saint-Germain : Préparer la relocalisation progressive de Printania Plage

Localisation	Espace 83 des modes de gestion préconisés, cartes en annexes
Contexte	Secteur urbanisé, avec un camping en zone d'érosion forte, des gîtes construits dans une cuvette, une fortification sur le trait de côte où l'érosion s'accroît aux extrémités de l'ouvrage situé devant plusieurs maisons
Sous-actions	<p>En lien avec les actions 1, 4, 5 et 6 des actions transversales</p> <ol style="list-style-type: none"> Recenser tous les biens situés en zones à risques, à court, moyen et long termes, et définir ceux devant être relocalisés à plus ou moins brève échéance (en lien avec les actions 4 et 6) Déterminer l'opportunité d'adapter certains logements avant relocalisation, en fonction des échéances retenues Participer aux ateliers du PLUi et du SCoT pour retranscrire ces données Mettre en place un observatoire foncier au niveau de la communauté de communes, en partenariat avec les EPF (Établissements Publics Fonciers) pour favoriser la préemption le cas échéant Organiser des rencontres avec les particuliers concernés par la relocalisation et les tenir informés tout au long du processus Prévoir la renaturation du secteur en organisant des réunions avec les EPF (Établissements Publics Fonciers)
Objectif(s)	Préparer dès aujourd'hui les procédures de relocalisation qui sont par essence chronophages de sorte que le territoire ne subisse pas l'évolution des risques pour les biens les plus menacés.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, commune de Créances
Partenaires	Services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », EPF (Établissements Publics Fonciers), dont Conservatoire du littoral et SAFER, Chambre d'agriculture
Outils	<ol style="list-style-type: none"> Rendus de l'étude DREAL-OSUR (Rivages normands 2100) Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » Analyse coûts-bénéfices (ACB) du projet « Notre littoral pour demain » Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> 1 agent GEMAPI : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans 1 agent urbanisme : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans

Sous-cellule de Geffosses

Action 1 – Geffosses : Prévoir l’adaptation de la zone conchylicole de Pirou, voire sa relocalisation dans un second temps, et la desserte vers la cale de la Bergerie

Localisation	Au sud de Pirou Plage et au nord du havre de Geffosses
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> – ZC en zone de remontées de nappes et en limite de zones basses pour les parties est et sud (zones basses connectées au havre de Geffosses) – Cale de la Bergerie mise à mal par l'érosion du trait de côte qu'elle accentue en constituant un point dur - érosion peut être influencée par le comblement du havre de Geffosses – Reste du massif dunaire présentant une hauteur importante
Sous-actions	<p>En lien avec les actions 1, 4 et 5 des actions transversales : « Définir et prioriser les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire à court et moyen termes » et « Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir »</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Prévoir des réunions entre agents des services GEMAPI, urbanisme, élus et conchyliculteurs b) Étudier les possibilités d'adaptation de la zone conchylicole et l'opportunité de la relocaliser c) Participer aux ateliers du PLUi et du SCoT pour retranscrire ces données
Objectif(s)	Anticiper l'adaptation voire la relocalisation à terme de la zone conchylicole face aux risques de remontées de nappes et de submersion marine, tout en assurant l'accès des professionnels à l'estran
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, commune de Pirou,
Partenaires	Services de l'État, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », EPF (Établissements Publics Fonciers), dont Conservatoire du littoral
Outils	<ul style="list-style-type: none"> 1) Avancement du CTE de Coutances mer et bocage concernant la fiche action 3.1 : Maintien de l'activité conchylicole par la création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole 2) Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » 3) Analyse coûts-bénéfices (ACB) du projet « Notre littoral pour demain » 4) Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans

Action 2 – Geffosses : Prévoir la relocalisation de la STEP de Pirou

Localisation	A l'est de la D650 et de la Résidence les Maisons de la Plage (Pirou)
Contexte	STEP située dans une zone basse avec remontées de nappes phréatiques, cf. résultats de l'étude Rivages normands 2100 (problématique des eaux saumâtres et fonctionnement des installations d'assainissement).
Sous-actions	<p>En lien avec les actions 1 et 5 des actions transversales : « Identifier les biens qui doivent être relocalisés et préciser les échéances retenues tout en constituant des réserves foncières susceptibles de les accueillir »</p> <p>a) Etudier les besoins en termes d'équivalent habitants et de localisation pour la nouvelle STEP avec les services urbanisme et GEMAPI</p> <p>b) Étudier les adaptations possibles sur les installations</p> <p>c) Se saisir de l'observatoire foncier au niveau des EPCI FP, en partenariat avec les EPF (Établissements Publics Fonciers), pour favoriser la préemption en vue de la recherche de parcelles pouvant accueillir une nouvelle STEP</p> <p>d) Participer aux ateliers du PLUi et du SCoT afin de retranscrire ces éléments</p>
Objectif(s)	Anticiper les problèmes d'inondation dus à l'implantation actuelle de la STEP (zone basse et zone de remontées de nappes)
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Pirou et Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
Partenaires	Services de l'État, EPF (Établissements Publics Fonciers)
Outils	<p>1) Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain »</p> <p>2) Analyse coûts-bénéfices (ACB) du projet « Notre littoral pour demain »</p> <p>3) Rivages normands 2100</p>
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<p>Coût de la relocalisation d'une STEP non connus, mais l'action 3.1 du CTE de Coutances mer et bocage (Maintien de l'activité conchylicole par la création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole) pourrait donner des indications au niveau des réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 15 jours / an / personne, soit 75 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 15 jours / an / personne, soit 75 jours sur 5 ans

Action 3 – Geffosses : Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer

(→ action identique à l'action 1 de la sous-cellule de Blainville)	
Localisation	Portion de la D650 comprise entre Pirou et Blainville-sur-Mer
Contexte	Route qui traverse les zones basses et urbanisées du territoire et qui participe au désenclavement de la côte ouest ; zones influencées par le havre de Geffosses dont l'embouchure est obstruée par un la présence d'un pont-route comprenant de petites buses (pont-route qui fait office de digue) ; secteur en partie étudié dans le cadre du projet SURCOTE (projet conduit par Franck LEVOY et l'Université de Caen sur l'influence des intrusions marines à 2100)
Sous-actions	<p>En lien avec l'action 9 des actions transversales : « Etudier l'opportunité de désensabler les havres de la côte ouest, au regard des risques littoraux et des impératifs écologiques »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Constituer un groupe de travail entre les ECPI FP Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage, les communes de Pirou, Geffosses, Gouville-sur-Mer et Blainville-sur-Mer, le Conseil départemental, les services de l'Etat (DREAL et DDTM) et les EPF (Etablissement Publics Fonciers) 2) Donner suite à la réunion organisée à Geffosses le 13 juin 2018 pour in fine avoir un schéma directeur à l'aide d'études comparatives en fonction de différents scénarios (gestion de la ressource et desserte du territoire) 3) Étudier l'opportunité de monter un PAPI d'intention (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations), sachant que les PAPI 3^{ème} génération permettent de mener des actions et conduire des études au stade d'intention et bénéficient de subventions (au maximum 80 %)
Objectif(s)	Penser à moyen et long terme l'avenir du territoire actuellement façonné par la D650 (en termes de risques littoraux et de biotope)
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire</p> <p>O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage, communes de Pirou, Geffosses, Gouville-sur-Mer et Blainville-sur-Mer, Conseil départemental
Partenaires	Services de l'État (DREAL et DDTM) et EPF (Établissements Publics Fonciers), Europe, Région, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain », représentants des chasseurs, représentants de l'observatoire ornithologique, habitants

Outils	<ol style="list-style-type: none"> 1) Projet SURCOTE du professeur Franck LEVOY 2) Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » 3) Analyse coûts-bénéfices (ACB) du projet « Notre littoral pour demain » 4) Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 2 agents GEMAPI des 2 intercommunalités : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans (temps de travail à évaluer au regard du montage ou non du PAPI d'intention) – 2 agents urbanisme des 2 intercommunalités : ≈ 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans (temps de travail à évaluer au regard du montage ou non du PAPI d'intention)

Sous-cellule de Blainville

Action 1 – Blainville : Monter un groupe de réflexion sur l'intérêt de maintenir la portion de la D650 entre Pirou et Blainville-sur-Mer

(→ action identique à l'action 3 de la sous-cellule de Geffosses)

Localisation	Portion de la D650 comprise entre Pirou et Blainville-sur-Mer
Contexte	Route qui traverse les zones basses et urbanisées du territoire et qui participe au désenclavement de la côte ouest ; zones influencées par le havre de Geffosses dont l'embouchure est obstruée par un la présence d'un pont-route comprenant de petites buses (pont-route qui fait office de digue) ; secteur en partie étudié dans le cadre du projet SURCOTE (projet conduit par Franck LEVOY et l'Université de Caen sur l'influence des intrusions marines à 2100)
Sous-actions	<p>En lien avec l'action 9 des actions transversales : « Etudier l'opportunité de désensabler les havres de la côte ouest, au regard des risques littoraux et des impératifs écologiques »</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Constituer un groupe de travail entre les ECPI FP Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage, les communes de Pirou, Geffosses, Gouville-sur-Mer et Blainville-sur-Mer, le Conseil départemental, les services de l'Etat (DREAL et DDTM) et les EPF (Etablissement Publics Fonciers) b) Donner suite à la réunion organisée à Geffosses le 13 juin 2018 pour in fine avoir un schéma directeur à l'aide d'études comparatives en fonction de différents scénarios (gestion de la ressource et desserte du territoire) c) Étudier l'opportunité de monter un PAPI d'intention (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations), sachant que les PAPI 3^{ème} génération permettent de mener des actions et conduire des études au stade d'intention et bénéficient de subventions (au maximum 80 %)
Objectif(s)	Penser à moyen et long terme l'avenir du territoire actuellement façonné par la D650 (en termes de risques littoraux et de biotope)
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.2 Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3 Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4 Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.5 Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydrosédimentaire</p> <p>O.6 Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappes et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage, communes de Pirou, Geffosses, Gouville-sur-Mer et Blainville-sur-Mer, Conseil départemental
Partenaires	Services de l'État (DREAL et DDTM) et EPF (Établissements Publics Fonciers), Europe, Région, autres territoires du projet « Notre littoral pour demain »,

	représentants des chasseurs, représentants de l'observatoire ornithologique, habitants
Outils	<ol style="list-style-type: none"> 1) Projet SURCOTE du professeur Franck LEVOY 2) Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain » 3) Analyse coûts-bénéfices (ACB) du projet « Notre littoral pour demain » 4) Comptes-rendus des ateliers Dynamique(s) Littoral
Calendrier	A engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 2 agents GEMAPI des 2 intercommunalités : ≈ au moins 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans (temps de travail à évaluer au regard du montage ou non du PAPI d'intention) – 2 agents urbanisme des 2 intercommunalités : ≈ au moins 25 jours / an / personne, soit 125 jours sur 5 ans (temps de travail à évaluer au regard du montage ou non du PAPI d'intention)

Action 2 – Blainville : Définir et mettre en œuvre une stratégie de repli des biens les plus menacés à Gouville-sur-Mer

Localisation	Espaces semi-naturel 103, agricole 209 et urbanisés denses 104 - 208 - 212 des cartes des modes de gestion préconisés
Contexte	<p>Ledit secteur est concerné par de forts enjeux d'érosion dunaire, de submersion et d'inondation par remontée de nappes. Ces dernières années, les phénomènes se sont amplifiés. Il devient donc urgent de définir une stratégie (à court, moyen et long terme) de gestion d'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre de protection douce contre la mer et de replis stratégiques.</p> <p>Ce secteur concentre des habitations, des hébergements de tourisme (2 campings : un municipal et un privé), des acteurs touristiques/culturels (tels que station S.N.S.M., Base Nautique, Boulodrome, Poney Club, etc.) et des acteurs économiques en lien direct avec la proximité de la mer (conchyliculteur, port à sec, etc.) et non concerné par les métiers de la mer (métiers de bouche).</p> <p>Cette action s'inscrit également dans le cadre du Contrat de Transition Écologique (C.T.E.) signé par Coutances Mer et Bocage début juillet 2019. Les actions du C.T.E. concernées sont, entre autres, les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• ACTION N° 3.1 : Maintien de l'activité conchylicole par la création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole ;• ACTION N° 3.2 : Prioriser l'entretien des milieux et les méthodes de protection "douces" devant les installations conchylicoles, pour maintenir à court et moyen terme l'existant ;• ACTION N° 4.1 : Atelier de travail collaboratif « nouvelle vague » ; <p>En effet, le C.T.E. a permis de faire émerger une dynamique commune entre les services déconcentrés de l'État, les acteurs du territoire, les communes et Coutances Mer et Bocage sur la thématique de l'adaptation au changement climatique (protections douces, repli stratégiques, relocalisation, etc.).</p>

Sous-actions	<p><u>IMMEDIATES</u></p> <p>a) Mettre en place des expositions itinérantes des travaux des étudiants de l'atelier collaboratif</p> <p>b) Numériser les données des étudiants (brouillons, schémas, support de présentation, rapports, etc.)</p> <p>c) Réaliser un rapport de synthèse, de présentation et de compilation des travaux menés durant une semaine</p> <p><u>T1 (2020-2040)</u></p> <p>a) Mettre en place un groupe de travail avec tous les acteurs concernés et intéressés afin de mener les réflexions</p> <p>b) Élaborer un Schéma Directeur d'adaptation aux changements climatiques (plan d'actions, priorisation, phasage, plan de gestion, etc.)</p> <p>c) Mettre en place des épis (2 voire 3) au nord de la cale principale de Gouville-Sur-Mer</p> <p>d) Coupler la pose des épis à du rechargement en sable</p> <p>e) Étudier la résilience de la station S.N.S.M.</p> <p>f) Déplacer l'aire de camping-cars</p> <p>g) Condamner la route d'accès aux campings</p> <p>h) Initier les démarches de relocalisation, de repli stratégique, etc.</p> <p><u>T2 (2040-2100)</u></p> <p>a) Relocaliser les campings, les habitations et autres types d'installations à enjeux</p> <p>b) Réaliser des travaux afin d'accentuer la résilience des bâtiments conchylicoles</p> <p>c) Revaloriser le littoral par une adaptation du secteur afin d'en améliorer l'attractivité touristique</p>
Objectif(s)	<p>1) Mettre en œuvre une sensibilisation et une communication appropriée afin de faciliter les démarches à venir, en lien avec les associations environnementales (cf. action 12 des actions transversales)</p> <p>2) Valoriser les travaux effectués par les étudiants dans le cadre de l'atelier collaboratif</p> <p>3) Mener une réflexion sur les démarches à mettre œuvre à court, moyen et long terme</p> <p>4) Définir un plan d'actions ainsi qu'un phasage quant à la relocalisation et/ou à l'adaptation (résilience) sur le secteur concerné en adéquation avec les enjeux</p>
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.5. Mettre en œuvre une gouvernance élargie à l'échelle de l'ensemble de la cellule hydro-sédimentaire</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Gouville-sur-Mer, Coutances mer et bocage
Partenaires	Conchyliculteurs, C.R.C., gestionnaires des Campings, représentants des usagers/des habitants de Gouville-Sur-Mer, services déconcentrés de l'État, État, Europe, Région, Département, etc.
Outils	Cartes du projet « Notre littoral pour demain », CTE de Coutances mer et bocage, études locales
Calendrier	A poursuivre et intensifier
Moyens mobilisables	2 à 3 agents GEMAPI - urbanisme - qualité des eaux : ≈ au moins 50 jours / an / personne, soit 250 jours sur 5 ans

Action 3 – Blainville : Création d'un modèle de relocalisation littorale à partir d'une zone conchylicole (cf. fiche action 3.1. « Contrat de Transition Ecologique »)

Localisation	Espace urbanisé dense 114 des cartes des modes de gestion préconisés (partie située au nord de la digue de Coutainville : dune de la Poulette)
Contexte	L'inéluctable montée du niveau marin conduira à la submersion d'un certain nombre de sites littoraux accueillant des activités économiques, notamment les activités conchylicoles. Les simulations effectuées envisagent une hauteur d'eau supplémentaire d'un mètre à l'horizon 2100, soit dans 80 ans. Le processus de relocalisation des activités économiques sera long. La levée de nombreux freins de tous ordres devra être anticipée. Il est proposé de retenir la relocalisation de la zone conchylicole située au sud de Blainville-sur-mer du fait de son caractère très exposé, tant à la montée des eaux, qu'aux aléas climatiques violents. À ce jour, du fait de la fragilité des protections existantes sur cette zone, les conchyliculteurs sont plus préoccupés par la protection à court terme de la zone existante que par la nécessité d'anticiper une relocalisation à court ou moyen terme.
Sous-actions	<p>Phase 1 (très court terme) - fiche action 3.2 du « Contrat de Transition Écologique » :</p> <p>Coutances mer et bocage, en lien avec les services de l'État, mettra en place des moyens de protection de la zone actuelle contre les tempêtes. Ces moyens ont pour objectif de protéger la zone existante pendant une durée relativement courte (5-6 ans), mais durée nécessaire pour mener à bien l'expérimentation de la relocalisation. Les moyens de protection utilisés seront des moyens réversibles (type géotubes...).</p> <p>La réalisation de cette première phase sera conditionnée à la constitution d'un groupe de travail incluant quelques conchyliculteurs, pour travailler au scénario de relocalisation.</p> <p>Phase 2 (court terme) :</p> <p>L'expérimentation de la relocalisation a pour but d'aller jusqu'à la réalisation effective des travaux d'aménagement de la zone conchylicole relocalisée, en passant par différentes étapes : définition des besoins, recherche de foncier, études (maîtrise d'œuvre) d'aménagement de la zone, élaboration, dépôt et instruction du permis d'aménager, réflexion sur le caractère résilient des bâtiments conchylicoles.</p>
Objectif(s)	L'action consiste à expérimenter, en grandeur nature, le processus de relocalisation d'une zone d'activités conchylicoles afin de créer un modèle réutilisable pour la relocalisation des autres zones du territoire de Coutances mer et bocage et des partenaires du projet « Notre littoral pour demain », voire du territoire national.

Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Coutances mer et bocage
Partenaires	Communes d'Agon-Coutainville, de Blainville-sur-Mer et Gouville-sur-Mer, services de l'État, EPF (Établissements Publics Fonciers)
Outils	Cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain », études locales, etc.
Calendrier	A poursuivre
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ au moins 30 jours / an / personne, soit 150 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ au moins 30 jours / an / personne, soit 150 jours sur 5 ans

Sous-cellule de Coutainville

Action 1 – Coutainville : Déterminer à court, moyen et long termes les choix d'aménagements urbains d'Hauteville-sur-Mer, à partir des études locales et cartes « Notre littoral pour demain »

Localisation	Espace urbanisé dense 136 des cartes des modes de gestion préconisés
Contexte	Les communes de Hauteville-sur-mer, Montmartin-sur-Mer et Annoville sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL). Elles représentent un territoire à forts enjeux humains, touristiques et économiques où de nombreuses habitations sont en ZNM (Zone sous le Niveau Marin) et soumises à plusieurs aléas : submersion, érosion et remontée de nappe phréatique. Cette conjonction d'enjeux et d'aléas implique pour ces communes de très forts risques. Il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie qui permette une réelle appropriation du risque dans l'aménagement du territoire et d'adapter les enjeux présents au sein de cette zone densément urbanisée. Cette action s'inscrit également dans le cadre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) qui a d'abord pour objectif de réduire la vulnérabilité des habitants situés en zone à risques, mais également d'engager des réflexions d'adaptation ou de relocalisation lorsque le risque est trop important.
Sous-actions	<p><u>T1 (2020-2040)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en œuvre des actions inscrites dans le PAPI (étude hydrosédimentaire qui va permettre de valider la stratégie, étude géotechnique pour diagnostiquer les digues de protection, pérennisation de la digue des Garennes / ou réalisation d'un rechargement massif en sable / ou rechargement massif en sable suivi de rechargements d'entretien, etc.) et élaboration de son comité de suivi b) Reprendre l'ouvrage classé de la digue des Garennes sur la partie nord (80 mètres) et ponctuellement sur la partie sud c) Réalisation d'un rechargement massif devant la digue des Garennes et la digue de Hauteville d) Définir et déclarer le système d'endiguement e) Réaliser des travaux sur le système d'endiguement qui résulteront de l'étude de danger de l'ouvrage f) Réceptionner sur le secteur de l'exposition itinérante de l'atelier collaboratif NOUVELLE VAGUE g) Lancer une phase de réflexion autour du schéma directeur de la résilience. <p><u>T2 (2040-2100)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Adaptation, relocalisation définitive ou temporaire des habitations, campings et enjeux qui auront été fléchés par le schéma directeur de la résilience (planification et travaux sur les secteurs à fort enjeux).
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Protéger et préserver les enjeux diversifiés situés dans les zones basses du secteur 136 2) Mettre en œuvre une sensibilisation et une communication appropriée afin de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie autour de l'adaptation au changement climatique 3) Élaborer et valider un schéma directeur phasé (à court, moyen et long terme) de la résilience du territoire, comprenant un volet adaptation et un volet repli stratégique, pour répondre à l'accroissement des risques littoraux sur ce secteur, au réchauffement climatique et aux enjeux présents

	Valoriser les travaux effectués par des étudiants dans le cadre de l'atelier collaboratif NOUVELLE VAGUE sur la commune de Gouville-sur-Mer, étant donné l'existence de caractéristiques physiques et d'enjeux similaires
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8 Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9 Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune d'Hauteville-sur-Mer, Communauté de communes Coutances mer et bocage
Partenaires	Services de l'État, ASA « Vivre avec la mer », gestionnaires des campings, chefs d'entreprises, habitants, Europe, Région, Département, EPF (Établissements Publics Fonciers) dont Conservatoire du littoral, etc.
Outils	Études locales et cartes « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À poursuivre
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 2 agents GEMAPI : ≈ au moins 70 jours / an / personne, soit 350 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ au moins 30 jours / an / personne, soit 150 jours sur 5 ans <p>Cf. plan de financement du PAPI</p> <p>Cf. plan de communication / sensibilisation / information</p> <p>Cf. plan de financement du schéma directeur de la résilience</p>

Action 2 – Coutainville : Accompagner le repli stratégique des biens situés en zone à risque au nord de la digue de la porte-à-flots (Pointe de Montmartin-sur-Mer, cf. fiche action 3.1. « Contrat de Transition Écologique »)

Localisation	Zone d'activité de loisirs / tourisme 134 des cartes des modes de gestion préconisés
Objectif et contexte	L'action consiste à expérimenter, sur un secteur situé en zone à risque submersible, 4 opérations de repli stratégique de bâtiments existants et ayant des vocations différentes (une exploitation agricole de moutons de prés-salés, camping à la ferme, gîtes et lieu d'habitation de l'exploitant, ainsi que 3 habitations individuelles), hors de la zone submersible ou derrière les dispositifs de protections collectives, tout en étant à proximité du marais (pour les activités le nécessitant). Il s'agit d'accompagner le repli auprès des acteurs privés. L'action pourra être valorisée et déclinée à l'échelle de Coutances mer et bocage, voire partagée à l'échelle d'autres territoires du littoral français.
Sous-actions	<p>Cette action s'établira en 4 phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> Constituer un organe de gouvernance de la stratégie Diagnostic des activités économiques et des habitations de la Pointe de Montmartin-sur-Mer Définir un programme de relocalisation du bâti sur la Pointe de Montmartin-sur-Mer, de valorisation du bâti devenu « sans fonction », puis intégration du repli stratégique dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / articulation future révision SCOT) Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles de relocalisation des enjeux de la Pointe de Montmartin-sur-Mer <p>Points d'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Surveiller l'évolution du contournement de la digue basse ⇒ Surveiller l'évolution de l'érosion du gabion des propriétaires de la ferme du marais qui est connecté aux zones basses du secteur et pourrait inonder les 4 propriétés situées sur la pointe ⇒ Mettre en œuvre des protections contre les inondations mobiles en cas de nécessité
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Montmartin-sur-Mer, Communauté de communes Coutances mer et bocage
Partenaires	Services de l'État, ASA « Vivre avec la mer », gestionnaires des campings, chefs d'entreprises, habitants, Europe, Région, Département, EPF (Établissements Publics Fonciers) dont Conservatoire du littoral, etc.
Outils	Études locales et cartes « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À poursuivre
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 2 agents GEMAPI : ≈ au moins 40 jours / an / personne, soit 200 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ au moins 15 jours / an / personne, soit 75 jours sur 5 ans
Cf. plan de financement du Contrat de Transition Écologique	

Action 3 – Coutainville : Réduire la vulnérabilité des rives gauche et droite du havre de la Sienne en étudiant différents scénarios d'adaptation au changement climatique et en suivant l'évolution scientifique du risque

Localisation	Espaces urbanisé dense 131, urbanisés diffus 119, 122, 124, 125 et agricoles 119, 126, 127, 135 des cartes des modes de gestion préconisés
Contexte	Les rives droite et gauche du havre de la Sienne présentent des enjeux diversifiés - humains, agricoles, touristiques et économiques, situés en ZNM (Zone sous le Niveau Marin) et soumises à de nombreux aléas : submersion, inondation par débordement de cours d'eau, érosion et remontée de nappe phréatique. Cette conjonction d'enjeux et d'aléas implique des risques pour ces communes. Il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie qui permette une réelle appropriation du risque et d'adapter les enjeux présents sur ce territoire. Cette action s'inscrit en partie dans le cadre d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) qui a d'abord pour objectif de réduire la vulnérabilité des habitants situés en zone à risques, mais également d'engager des réflexion d'adaptation ou de relocalisation lorsque le risque est trop important.
Sous-actions	<p><u>T1 (2020-2040)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en œuvre des actions inscrites dans le PAPI (étude géotechnique des digues qui protègent la commune de Regnéville-sur-Mer, information et sensibilisation de l'ensemble des populations locales et temporaires sur les risques naturels, mise en place de stations de mesure, etc.) b) Étudier la définition du système d'endiguement et/ou de dépoldérisation et / ou d'élaboration de protections individuelles c) Étudier le dimensionnement et la constitution des ouvrages de protection contre la mer d) Adapter l'agriculture <p><u>T2 (2040-2100)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Surveiller et faire un suivi scientifique de l'évolution du risque b) Réaliser régulièrement des exercices dans le cadre des PCS c) Adapter et / ou relocaliser définitivement ou temporairement des habitations, campings et enjeux qui auront été fléchés par le schéma directeur de la résilience (planification et travaux sur les secteurs à fort enjeux) ⇒ Adapter ou relocaliser l'agriculture en fonction de l'évolution du risque
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Protéger et préserver les enjeux situés dans les zones basses 2) Mettre en œuvre une sensibilisation et une communication appropriée afin de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie autour de l'adaptation au changement climatique 3) Valoriser les travaux effectués par des étudiants dans le cadre de l'atelier collaboratif NOUVELLE VAGUE sur la commune de Gouville-sur-Mer, étant donné l'existence de caractéristiques physiques et d'enjeux similaires 4) Élaborer et valider un schéma directeur phasé (à court, moyen et long termes) de la résilience du territoire, comprenant un volet adaptation et un volet repli stratégique, pour répondre à l'accroissement des

	risques littoraux sur ce secteur, au réchauffement climatique et aux enjeux présents
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique/réglementaire /urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communes d'Agon-Coutainville, Tourville-sur-Sienne, Heugueville-sur-Sienne, Orval, Regnéville-sur-Mer, Communauté de communes Coutances mer et bocage
Partenaires	Services de l'État
Outils	Études locales et cartes « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 2 agents GEMAPI : ~ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ~ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans <p>Cf. plan de financement du PAPI</p> <p>Cf. plan de communication / sensibilisation / information</p> <p>Cf. plan de financement du schéma directeur de la résilience</p>

Action 4 – Coutainville : Protéger les personnes et biens situés en zone sous le niveau marin à Agon-Coutainville, par l'intermédiaire de méthodes douces, d'entretien des protections existantes et de réflexions sur la possibilité d'envisager l'adaptation ou la relocalisation

Localisation	Espaces urbanisés denses 114 (sud de la digue de Coutainville et partie nord du massif dunaire situé au sud de cette digue), ci-dessous nommé « Secteur Sud » et 114 (partie centrale : digue du Passous et digue Centre et Nord), ci-dessous nommé « Secteur Centre ». Cf. cartes des modes de gestion préconisés
Contexte	<p>Agon-Coutainville est une station balnéaire à fort enjeux humains, urbains, touristiques et économiques en ZNM (Zone sous le Niveau Marin) et soumise à de nombreux aléas : submersion, érosion et remontée de nappe phréatique.</p> <p>La terminaison de la digue du Passous avec le massif dunaire situé au sud est à l'origine d'une érosion importante de ce massif. Un épi cale sans existence légale est également situé sur ce secteur sensible à l'érosion. Il accentue ce phénomène, qui pourrait entraîner à terme une brèche dans la dune et une intrusion marine sur les zones basses habitées situées en arrière. La digue du Passous est gérée par l'ASA du PASSOUS et l'ASA des digues Centre et Nord gère le reste du linéaire de digue jusqu'à son extrémité Nord.</p> <p>Ces ouvrages maçonnés protègent essentiellement de l'érosion, mais également des submersions marines certains secteurs situés en arrière de ces ouvrages de défense contre la mer. Cette défense est complétée par 11 épis sur l'estran qui permettent de maintenir un niveau de sable évitant d'accentuer l'érosion. Des rechargements en sable sont réalisés chaque année par les ASA.</p> <p>Toutefois, la présence de ces épis bloque le transit sédimentaire et accentue les problèmes d'érosion sur le secteur de la Poulette et de l'école de voile dans la sens de la dérive sédimentaire.</p>
Sous-actions	<p><u>T1 (2020-240)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Démanteler l'épi-cale situé le plus au sud de l'école de voile b) Entretien du rechargement en sable réalisé massivement en haut d'estran c) Implanter et entretenir avec des méthodes douces expérimentales : pieux hydrauliques (attention, nécessité de demander une évolution réglementaire au niveau de l'ABF, étant donné la localisation envisagée des pieux hydrauliques - en site classé) d) Entretien (et déplacer en fonction du recul du trait de côte) des ganivelles récemment implantées <p><u>T2 (2040-2100)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Suivi scientifique de l'évolution du site b) Entretien des protections douces et / ou remplacement en cas de nécessité c) Adaptation et / ou relocalisation définitive ou temporaire de certains enjeux qui auront été fléchés par le schéma directeur de la résilience (planification et travaux sur les secteurs à fort enjeux) ⇒ Réfléchir sur la pertinence de maintenir sur place les biens où l'activité aurait été retirée, s'ils se situent devant le trait de côte, pour s'en servir de protection contre les submersions par paquets de mer.
Objectif(s)	<p>« <u>Secteur Sud</u> »</p> <p>Protéger la dune située au sud de la digue de l'école de voile du phénomène d'érosion, en utilisant des méthodes douces et en retirant certaines structures inutiles et néfastes à son fonctionnement naturel.</p> <p>« <u>Secteur Centre</u> »</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1) Maintenir et entretenir les ouvrages de défense contre la mer pour protéger et préserver les enjeux situés dans les zones basses 2) Étudier la faisabilité de déterminer un système d'endiguement cohérent 3) Mettre en œuvre une sensibilisation et une communication appropriée afin de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie autour de l'adaptation au changement climatique 4) Valoriser les travaux effectués par des étudiants dans le cadre de l'atelier collaboratif NOUVELLE VAGUE sur la commune de Gouville-sur-Mer, étant donné l'existence de caractéristiques physiques et d'enjeux similaires 5) Élaborer un schéma directeur du développement durable du littoral
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.7. Engager un vaste effort de sensibilisation pour créer une dynamique d'acceptation du changement</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune d'Agon-Coutainville, Communauté de communes Coutances mer et bocage
Partenaires	Services de l'État, ASA Centre et Nord, ASA du Passous,
Outils	Études locales et cartes « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 2 agents GEMAPI : ≈ 30 jours / an / personne, soit 150 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 30 jours / an / personne, soit 150 jours sur 5 ans <p>Cf. plan de financement du PAPI</p> <p>Cf. plan de communication / sensibilisation / information</p> <p>Cf. plan de financement du schéma directeur de la résilience</p>

Sous-cellule de Bréhal

Action 1 – Bréhal : Accompagner le recul des berges au nord du havre de la Vanlée

Localisation	Espaces 141, 14 et 229 de la carte des modes de gestion préconisés, entre le sud du trait de côte de Lingreville et l'embouchure du cours d'eau de la Hamelière
Contexte	Les projections d'érosion à 20, 50 et 100 ans sont très fortes sur les berges nord du havre de la Vanlée. Les parcelles sur lesquelles sont installées des mobile-homes et caravanes tombent à la mer tandis que la décharge de la Samaritaine, mise à découvert par l'érosion, a dû être nettoyée avec le concours du Conservatoire du littoral
Sous-actions	Cf. Action 4.01 du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) entre les havres de Sienne et de la Vanlée a) Établir une zone de préemption et d'inconstructibilité sur le secteur urbanisé de la plage de Lingreville, à l'occasion de l'élaboration du PLUi de Coutances mer et bocage b) Poursuivre la politique de renaturation des berges avec le Conservatoire du littoral, en lien avec l'action 2 des actions transversales (« Organiser des groupes de travail sur la problématique du caravaning-sauvage ») b) Maintenir / reprendre le dialogue avec les propriétaires de caravanes et mobile home concernés
Objectif(s)	Anticiper le recul des berges nord du havre de Lingreville, tel que projeté à travers le diagnostic « Notre littoral pour demain », afin de ne pas subir la relocalisation des enjeux et concourir à la résorption du caravaning sauvage
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires O.9. Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Lingreville, Communauté de communes Coutances mer et bocage
Partenaires	Conservatoire du littoral, Services de l'État
Outils	PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) entre les havres de Sienne et de la Vanlée, étude de préfiguration des systèmes d'endiguement de la communauté de communes, cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À poursuivre et engager dès 2020
Moyens mobilisables	– 1 agent GEMAPI : ≈ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans

Action 2 – Bréhal : Action 2 – Bréhal : Envisager la relocalisation des biens et activités au lieu-dit Les Salines (Bricqueville-sur-Mer), et la préparer le cas échéant

Localisation	Lieu-dit Les Salines à Bricqueville-sur-Mer, sur les berges est du havre, espace 228 de la carte des modes de gestion préconisés
Contexte	Habitations situées dans des zones basses avec remontées de nappes phréatiques
Sous-actions	<p>En lien avec les actions 1, 4, 5 et 6 des actions transversales</p> <p>a) Recenser tous les biens du quartier situés en zones à risques, à court, moyen et long termes, et définir ceux devant être relocalisés à plus ou moins brève échéance (en lien avec les actions 4 et 6)</p> <p>b) Déterminer l'opportunité d'adapter certains logements avant relocalisation, en fonction des échéances retenues</p> <p>c) Participer aux ateliers du PLUi et du SCoT pour retranscrire ces données</p> <p>d) Mettre en place un observatoire foncier au niveau de la communauté de communes, en partenariat avec les EPF (Établissements Publics Fonciers) pour favoriser la préemption le cas échéant</p> <p>e) Organiser des rencontres avec les particuliers concernés par la relocalisation et les tenir informés tout au long du processus</p> <p>c) Prévoir la renaturation des berges avec les EPF (Établissements Publics Fonciers), notamment le Conservatoire du littoral</p>
Objectif(s)	Préparer dès aujourd'hui les procédures de relocalisation qui sont par essence chronophages de sorte que le territoire ne subisse pas l'évolution des risques pour les biens les plus menacés.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Bricqueville-sur-Mer, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Partenaires	EPF (Établissements Publics Fonciers) dont Conservatoire du littoral, Services de l'État
Outils	Étude de préfiguration des systèmes d'endiguement de la communauté de communes, cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans

Action 3 - Bréhal : Anticiper l'érosion au nord de la zone urbanisée de Saint-Martin-de-Bréhal en étudiant l'opportunité de créer un ouvrage transversal dans les terres

Localisation	Au nord de la zone urbanisée de Saint-Martin-de-Bréhal
Contexte	Le risque d'érosion est bien identifié au nord de l'école de voile et au sud du camping de la Vanlée, au niveau de la cale à la Baleine. Les zones basses sont limitées derrière le front de mer, mais les habitations sont en zone de remontées de nappes : une submersion de la dune qui est fragilisée, conjuguée à une submersion de l'intérieur du havre et des débordements souterrains pourrait mettre en danger ces habitations.
Sous-actions	a) Missionner un bureau d'études pour étudier l'opportunité de créer un ouvrage transversal dans les terres protégeant les habitations des inondations b) Engager des travaux le cas échéant
Objectif(s)	Protéger des inondations les habitations au nord de la zone urbanisée de Saint-Martin-de-Bréhal
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.1. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risque</p> <p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Communes de Bréhal et Bricqueville-sur-Mer, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Partenaires	Services de l'État
Outils	Étude de préfiguration des systèmes d'endiguement de la communauté de communes, cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ~ au moins 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ~ au moins 20 jours / an / personne, soit 100 jours sur 5 ans

Action 4 – Bréhal : Adapter les résidences des Sablons (Bréville-sur-Mer) aux remontées de nappes phréatiques et préparer leur relocalisation à T2 (2040-2100)

Localisation	Résidences des Sablons derrière l'hippodrome, à la frontière des limites communales de Donville-les-Bains
Contexte	Quartier résidentiel construit récemment au sein d'une zone de remontées de nappes
Sous-actions	<p>En lien avec les actions 4, 5 et 6 des actions transversales</p> <ol style="list-style-type: none"> Recenser tous les biens du quartier situés en zones à risques, à court, moyen et long termes, et définir ceux devant être relocalisés à plus ou moins brève échéance (en lien avec les actions 1, 4 et 6) Déterminer l'opportunité d'adapter certains logements avant relocalisation, en fonction des échéances retenues Participer aux ateliers du PLUi et du SCoT pour retranscrire ces données Mettre en place un observatoire foncier au niveau de la communauté de communes, en partenariat avec les EPF (Établissements Publics Fonciers) pour favoriser la préemption le cas échéant Organiser des rencontres avec les particuliers concernés par la relocalisation et les tenir informés tout au long du processus
Objectif(s)	Préparer dès aujourd'hui les procédures de relocalisation qui sont par essence chronophages de sorte que le territoire ne subisse pas l'évolution des risques pour les biens les plus menacés.
Orientation(s) stratégique(s) rattachée(s)	<p>O.2. Favoriser l'adaptation des logements, des activités et des équipements pour augmenter la résilience du territoire</p> <p>O.3. Prévoir la relocalisation des activités et des équipements situés en zone à risque</p> <p>O.4. Encourager la relocalisation des logements situés en zone à risque</p> <p>O.6. Poursuivre et développer la connaissance sur l'évolution du trait de côte, la dynamique des havres, les remontées de nappe et la salinisation dans les zones basses du littoral</p> <p>O.8. Poursuivre et assurer les conditions de partenariat et de solidarités entre les territoires</p> <p>O.9. Impulser un chantier juridique/réglementaire/urbanistique à l'échelle locale et nationale pour permettre la mise en œuvre de la stratégie</p>
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Bricqueville-sur-Mer, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Partenaires	EPF (Établissements Publics Fonciers)
Outils	Étude de préfiguration des systèmes d'endiguement de la communauté de communes, cartes du diagnostic « Notre littoral pour demain »
Calendrier	À engager dès 2020
Moyens mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> – 1 agent GEMAPI : ≈ 15 jours / an / personne, soit 75 jours sur 5 ans – 1 agent urbanisme : ≈ 15 jours / an / personne, soit 75 jours sur 5 ans

Préconisations juridiques

Préconisations juridiques sur la mise en œuvre de cette stratégie, et sur sa déclinaison dans les autres documents stratégiques

Plusieurs grandes orientations sont proposées dans le cadre de cette stratégie, dont notamment :

- Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques
- Identifier les réserves foncières pour le repli stratégique
- Favoriser une nouvelle forme d'aménagement résilient, et adapter le bâti collectif existant
- Restaurer le caractère naturel du littoral
- Relocaliser et/ou adapter les activités économiques

La mise en œuvre de ces axes stratégiques nécessitera une traduction au sein des documents de planification de référence, dans le respect des normes supérieures.

De manière transversale, la compétence GEMAPI devra également être mobilisée.

La traduction de la stratégie dans les documents de référence

Les orientations stratégiques de gestion du trait de côte devront être traduites au sein des documents locaux de référence.

Elles devront se décliner au sein des documents stratégiques de gestion et d'information du risque étatiques (Plans de Gestion du Risque Inondation, Plan de Prévention des Risques Naturels-Inondation), et locaux (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM-, Plan Communal de Sauvegarde -PCS).

Les orientations stratégiques de gestion du trait de côte devront également être intégrées au sein des documents de planification (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale, Schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires).

En effet, conformément aux dispositions de l'article L321-4 du code de l'urbanisme, lorsque la région comporte des territoires littoraux, le SRADDET peut fixer des objectifs de moyen et long terme en matière de gestion du trait de côte.

Ce document précise alors les règles générales d'un projet de territoire qui permettra d'anticiper et de gérer les évolutions du trait de côte, portant notamment sur les mesures d'amélioration des connaissances, de préservation et de restauration des espaces naturels ainsi que de prévention et d'information des populations. Il détermine également les modalités d'un partage équilibré et durable de la ressource sédimentaire.

Les SCOT, puis les PLU devront ensuite être rendus compatibles avec ces orientations (article L131-1 et suivants du code de l'urbanisme).

Au sein des documents de planification, les stratégies de gestion de la bande côtière devront être intégrées dès le stade du diagnostic du territoire, de l'évaluation des capacités d'accueil (en application de l'article L121-21 du code de l'urbanisme) et de l'évaluation environnementale, avant d'envisager une traduction réglementaire.

Des trames et zonages spécifiques permettront alors d'encadrer l'usage du sol et d'identifier des zones de repli, dans le respect de la stratégie « Notre Littoral pour demain ».

Plus globalement, une cohérence devra être trouvée entre l'ensemble des documents de planification et de gestion du risque inondation sur le territoire.

Cette nécessaire cohérence nécessitera une évolution en profondeur des documents de planification, ainsi que l'engagement de procédures de révision de ceux-ci.

Points d'attention

Dans un souci de cohérence, et dans le respect du principe de la hiérarchie des normes, il sera préférable que les stratégies de gestion du trait de côte soient d'abord intégrées au sein du SRADDET, puis au sein des SCOT et enfin des PLU et cartes communales.

Il serait également opportun que les PPRN soient élaborés/révisés préalablement, ou a minima, concomitamment à ces documents, en intégrant les dispositions du décret du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les aléas débordement de cours d'eau et submersion marine.

Le respect des normes supérieures

1. L'intégration de la stratégie de gestion du trait de côte au sein des documents de planification devra respecter le cadre normatif en vigueur.

Plus précisément, les actions de protection envisagées devront s'articuler avec les contraintes de la loi Littoral (articles L121-1 et suivants du code de l'urbanisme), notamment dans la bande littorale des cent mètres et dans les espaces remarquables.

L'identification des zones de repli devra également respecter les principes d'extension de l'urbanisation en continuité des agglomérations et villages existants, et d'urbanisation « limitée » dans les espaces proches du rivage.

NB : les SCOT pourront utilement être mobilisés. En effet, ils disposent en la matière d'une certaine marge d'appréciation, et peuvent préciser l'application des dispositions de la loi Littoral, à l'échelle de leur territoire (Cour administrative d'appel de Bordeaux, 1er décembre 2016, requête n° 14BX03282).

Dès lors que l'application des dispositions de la loi Littoral a été précisée par le SCOT sur son territoire, celles-ci ne sont plus directement opposables aux PLU (CAA Nantes, 14 mars 2018, Les amis des chemins de ronde du Morbihan, requête n° 16NT01335).

Néanmoins, le SCOT ne peut jouer ce rôle de « prisme » que s'il est lui-même compatible avec la loi.

La souplesse apportée par le SCOT dans l'application de la loi Littoral demeurera donc relative, mais pourra éventuellement permettre d'identifier des secteurs considérés comme situés en continuité des agglomérations et villages existants, ou des espaces qui pourront être davantage urbanisés car présentant peu d'enjeux à l'échelle du SCOT, bien que situés dans les espaces proches du rivage.

Attention : les dispositions de la loi Littoral demeureront cependant directement opposables aux autorisations d'urbanisme.

2. Il conviendra également d'être vigilant aux problématiques de consommation foncière.

En effet, les zones de repli seront comptabilisées dans la consommation foncière du territoire, et pourront s'avérer incompatibles avec les objectifs de modération de la consommation foncière posés

par les lois Grenelle et ALUR, ainsi qu'avec les orientations du SRADET en matière d'artificialisation des sols.

L'équilibre de l'aménagement du territoire devra être repensé, et l'identification de zones de repli pourra avoir pour conséquence d'imposer aux collectivités de renforcer par ailleurs leurs efforts en matière de renouvellement urbain.

La compétence GEMAPI

De manière transversale, la stratégie de gestion du trait de côte sera enfin réalisée au moyen de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, confiée aux communes et intercommunalités par les lois de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe ») du 7 août 2015.

Au titre de la compétence GEMAPI, les communes ou les intercommunalités seront amenées à exercer plusieurs missions dont :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (soit, tous les aménagements visant à préserver, réguler ou restaurer les caractères hydrologiques ou géomorphologiques des cours d'eau);
- la défense contre les inondations et contre la mer ;

Cette mission comprend notamment la création, la gestion, la régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations et contre la mer, tous ouvrages qui font l'objet, depuis le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 (dit « décret digues ») d'une réglementation spécifique visant à assurer leur efficacité au regard de la mission de protection qui leur est assignée :

- la définition et la gestion des systèmes d'endigements (au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement) avec le bénéfice de la mise à disposition des digues (I de l'article L.566-12-1 du code de l'environnement) et des autres ouvrages publics nécessaires (II de l'article L.566-12-1 précité);
- la gestion des ouvrages de maintien du trait de côte (perré, enrochement, remblai, épi...), dans les secteurs à enjeux identifiés par l'autorité GEMAPI
- la gestion des cordons dunaires
- la définition et la gestion d'aménagements hydrauliques de stockage provisoire des écoulements d'un bassin ou sous-bassin hydrographique ou de ressuyage de venues d'eau en provenance de la mer (aménagements réglementés au titre des articles R.562-18 et suivants du code de l'environnement qui sont issus du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015);
- la mise en place de servitudes sur des terrains d'assiette d'ouvrages de prévention des inondations (ou d'ouvrages pouvant contribuer à cette mission), lorsque ces terrains sont privés (L. 566-12-2 code de l'environnement).
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'exercice de la compétence « GEMAPI » constituera donc un outil majeur dans la gestion du littoral et du trait de côte par les collectivités.

A cet effet, le gouvernement, dans plusieurs réponses ministérielles, a précisé que **la défense contre les inondations et la mer englobe notamment, pour les côtes basses, les opérations de gestion intégrée du trait de côte** contribuant à la prévention de l'érosion des côtes que ce soit par des techniques dites souples mobilisant les milieux naturels, ou par des techniques dites dures qui contribuent à fixer le trait de côte ou à ralentir son évolution.

Par ailleurs, les collectivités auront en charge la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Or, le littoral comporte d'importantes zones humides et milieux aquatiques littoraux.

Les actions de gestion du trait de côte pourront également porter sur les actions en lien avec la gestion de ces milieux qui contribuent notamment à maintenir leurs fonctionnalités en termes d'atténuation des effets du recul des côtes.

L'action des communes/intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sera coordonnée par les établissements publics territoriaux de bassin et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.

La taxe GEMAPI pourra être mobilisée pour financer les actions liées aux missions précitées. En revanche, les opérations de relocalisation relèvent principalement des problématiques d'aménagement et d'urbanisme, et non d'actions de défense contre la mer, et ne pourront a priori pas relever de l'exercice (et du financement) de la compétence GEMAPI.

Points d'attention

Depuis les lois MAPTAM et NOTRe, plusieurs décrets d'application sont intervenus :

- le décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin (Journal Officiel du 30/07/2014) ;
- le décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Journal Officiel du 22 août 2015) ;
- le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, dit décret « Dignes », relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques (Journal Officiel du 14 mai 2015) ;
- le décret n° 2015-693 du 18 juin 2015 relatif à l'indemnisation des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (Journal Officiel du 20 juin 2015).

Conclusion

Après un long travail collaboratif d'élaboration de la stratégie de gestion durable de la bande côtière de l'Ouest-Cotentin, le temps de la mise en œuvre du plan d'actions et d'approfondissement des mesures d'accompagnement tant réglementaires que financières s'ouvre à nous.

En effet, certaines questions comme la mise en œuvre opérationnelle d'une relocalisation d'ampleur nécessitent d'être creusées. Il sera aussi nécessaire de compléter la stratégie avec les connaissances sur les aléas non étudiés comme la remontée de nappes.

Le rapport du député Stéphane BUCHOU (*Quel littoral pour demain - Vers un nouvel aménagement des territoires côtiers adapté au changement climatique* - https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2019.11.29_Quel-littoral-pour-demain.pdf), remis il y a quelques jours au 1er Ministre, qui reprend les grandes lignes de notre stratégie et propose des solutions à la fois foncières et financières à travers l'évolution du cadre législatif et la mise en place de territoires « Litto 21 » illustre les difficultés des territoires littoraux face à la gestion des risques et leur prise en compte dans l'aménagement.

Les élus et acteurs du territoire seront très attentifs aux actions des parlementaires pour faire bouger les lignes et faire des territoires comme l'Ouest Cotentin des espaces pilotes pour favoriser l'émergence de nouveaux modèles de valorisation de la bande côtière.

Annexes

Annexe 1 : Liste des mots clés

ACB / AMC - analyse coûts-bénéfices / analyse multicritères pouvant inclure des critères plus qualitatifs et difficilement monétisables.

Accrétion / engraissement - phénomène d'avancée du trait de côte, d'origine naturelle ou humaine.

Adaptation - capacité d'un territoire et des écosystèmes à s'ajuster pour faire face aux changements climatiques afin de minimiser les effets négatifs et de tirer profit des avantages.

Aléa - phénomène localisé, potentiellement dangereux et plus ou moins intense, long et fréquent (érosion, submersion, inondation, etc.).

Aléa centennal - aléa qui a une chance sur cent de se produire chaque année ou d'être dépassé.

Aménagement hydraulique - comprend l'ensemble des ouvrages de rétention qui permettent de ralentir l'écoulement des eaux ou d'évacuer les surplus en provenance de la mer (ressuyage).

ASA - Association Syndicale Autorisée qui regroupe des propriétaires fonciers, associés pour entretenir à frais communs des ouvrages d'intérêt collectif et public.

Bande côtière - frange ou bande plus ou moins large qui inclut les espaces terrestres et marins de part et d'autre de la côte.

Bassin versant - territoire géographique qui alimente en surface et en souterrain un cours d'eau principal ou un lac.

Biseau salé - partie de la nappe d'eau douce souterraine qui est envahie par l'eau salée.

Catastrophe naturelle - article 1er de la loi n° 82- 600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles : « sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».

Cellule hydrosédimentaire - portion de côte dont le fonctionnement sédimentaire (circulation du sable) est relativement autonome à l'intérieure de limites (ouvrages maritimes ou obstacles naturels) qui ont une influence sur la **dérive littorale**.

Contrat de transition écologique - Les contrats de transition écologique sont une démarche innovante de l'État pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires.

Décote atmosphérique - différence négative entre le niveau marin observé et le niveau attendu compte-tenu de la météo (vent et pression atmosphérique) : le plan d'eau est moins élevé.

Défenses ou protections contre la mer :

- **Méthodes dures ou rigides** - ouvrages en béton, en pierres maçonnées ou enrochées (murs, jetées, digues, etc.) qui contrent l'effet des vagues (brise-lames) pour stabiliser le trait de côte. Ces ouvrages peuvent être longitudinaux (accolés / parallèles au front de mer) ou transversaux (perpendiculaires à la côte / rattachés en forme d'épis).

- **Méthodes douces ou souples** -ouvrages réversibles qui composent avec le milieu naturel pour stabiliser le trait de côte : ganivelles, fascines, oyats, cordons naturels de galets, pieux hydrauliques, structures en géotextiles retenant le sable (big bags ou épis Stabiplage), régulation de la fréquentation dans les dunes avec des parcours délimités, etc.

Dérive littorale - transport de sable ou sédiments entraînés par les courants le long de la côte.

DICRIM - Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs, sous la responsabilité du maire, qui contient quatre grands types d'information : la connaissance des risques naturels et technologiques sur la commune (1), les mesures prises par la commune avec des exemples de réalisation (2), les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte (3) et le plan d'affichage de ces consignes (4).

Document d'urbanisme - document local qui définit un projet de territoire et régleme les zones constructibles : carte communale / Plan d'Occupation des Sols (POS) / Plan Local d'Urbanisme (PLU - éventuellement intercommunal).

Enjeux - ce que l'on risque de perdre, en termes humains, économiques, environnementaux, etc. A rapprocher de la **vulnérabilité** d'un territoire.

Érosion / dégraissement - phénomène de recul du trait de côte, d'origine naturelle ou humaine.

Flot - marée montante.

Fonds Barnier - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, créé par la loi n° 95-101 du 02/2/1995, mobilisable sous conditions et dans la limite des ressources disponibles.

GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, compétence confiée aux intercommunalités à compter du 1er janvier 2018. Elle pourra être déléguée ou transférée à des autorités locales compétentes (syndicats mixtes, EPAGE - établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, EPTB - établissements publics territoriaux de bassin). Sauf si accord, cette compétence n'est pas étendue aux propriétés relevant des ASA qui continuent d'exercer leur mission d'intérêt général.

Jusant - marée descendante.

Laisse de mer - ensemble des objets flottants abandonnés par la mer au niveau de son point le plus haut, qui contribue à fixer les plages et dunes embryonnaires et qui est à la base de la chaîne alimentaire sur le littoral.

LIDAR - télédétection par laser permettant d'acquérir des données topo-bathymétriques en survolant le littoral, c'est-à-dire, de part et d'autre de notre trait de côte, des données topographiques et sous-marines pour une bande allant jusqu'à 400 mètres à l'intérieur des terres et jusqu'à - 5 mètres sous l'eau (à partir de la laisse des plus basses mers : « isobathe - 5 m »).

PAPI - Programme d'Action de Prévention des Inondations, contractualisé entre l'État et les collectivités, qui concerne l'ensemble des aléas « inondation » à l'exclusion des débordements de réseaux.

PCS - Plan Communal de Sauvegarde, outil opérationnel de gestion locale de la sécurité des citoyens sinistrés en attente de secours extérieurs, suite à la survenue d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Pieux hydrauliques - tronçons d'arbre enfoncés à l'aide d'une masse hydraulique et faisant office de défense contre la mer (rempart contre la mer / élévation du niveau de plage de part et d'autre des pieux).

PPRI - Plan de Prévention des Risques d'Inondation, élaboré par l'État, qui réglemente l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation.

PPRL - Plan de Prévention des Risques Littoraux, élaboré par l'État, qui réglemente l'utilisation des sols à l'échelle d'une ou plusieurs communes littorales.

Relocalisation/ repli stratégique - consiste à déplacer, à reculer les activités et les biens sur le territoire à une distance suffisante afin de les sécuriser contre les risques qu'ils peuvent encourir face à la mer

Renaturation/restauration écologique - Processus par lequel l'équilibre d'un écosystème qui a été endommagé, détruit ou perturbé est rétabli

Résilience - capacité d'un territoire à s'adapter face aux perturbations induites par les **aléas**.

Risque - confrontation des **aléas** aux **enjeux** et à la **vulnérabilité** d'un territoire.

SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui est un document de planification visant à concilier les différents usages (eau potable, industrie, agriculture...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte de la spécificité du **bassin versant**.

Site Natura 2000 - site du réseau européen Natura 2000, remarquable de par sa faune et sa flore et qui doit faire l'objet d'une gestion équilibrée et durable pour la protection de ses ressources, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales des territoires.

Site du Conservatoire du littoral - secteur à l'intérieur duquel une acquisition foncière par cet établissement est jugée pertinente pour assurer la protection des enjeux environnementaux.

Submersion marine - inondation temporaire de la côte par la mer, via débordement, franchissement de paquets de mer, rupture ou brèche dans un système de protection. Phénomène lié à des conditions météorologiques (basse pression atmosphérique, vent de mer) et marégraphiques sévères qui provoquent des ondes de tempête.

Surcote atmosphérique - différence positive entre le niveau marin observé et le niveau attendu compte tenu de la météo (vent et pression atmosphérique) : le plan d'eau est plus élevé.

Système d'endiguement - ensemble des ouvrages qui font office de prévention contre les inondations (digues, infrastructures routières et ferroviaires, vannes, écluses, aménagements hydrauliques spécifiques, etc.) pour protéger sur une même zone les personnes et les biens menacés.

Vulnérabilité - niveau d'exposition au **risque** d'un milieu humain ou environnemental mesuré en fonction des dommages prévisibles.

Annexe 2 : Hypothèses pour le chiffrage du plan d'actions

Synthèse des moyens humains mobilisés à l'échelle de la grande cellule

Moyens globaux mobilisés au-delà des services GEMAPI et urbanisme	Agent « Notre littoral pour demain » (2020-2025)
2020-2025 (1 ETP = 228 jours sans RTT)	≈ 1175 jours, soit 235 jours / an
Moyens globaux mobilisés pour les services GEMAPI et urbanisme	Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions
2020-2025 (1 ETP = 228 jours sans RTT)	Service GEMAPI : ≈ 1285 jours, soit 257 / an Service urbanisme : ≈ 1195 jours, soit 239 / an

Synthèse des moyens humains mobilisés à l'échelle des sous-cellules et EPCI

À noter que le nombre de jours indiqués sur les actions transversales peut se recouper avec le nombre de jours indiqués sur certaines actions propres aux sous-cellules.

Synthèse des moyens humains mobilisés à l'échelle des sous-cellules

Sous-cellule de Surtainville	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : ≈ 600 jours, soit 120 jours / an Service urbanisme : ≈ 400 jours, soit 80 jours / an
Sous-cellule de Barneville	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 475 jours, soit 95 jours / an Service urbanisme : 225 jours, soit 45 jours / an
Sous-cellule de Portbail	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 375 jours, soit 75 jours / an Service urbanisme : 375 jours, soit 75 jours / an
Sous-cellule de Surville	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 175 jours, soit 35 jours / an Service urbanisme : 175 jours, soit 35 jours / an
Sous-cellule de Saint-Germain	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 525 jours, soit 105 jours / an Service urbanisme : 525 jours, soit 105 jours / an
Sous-cellule de Geffosses	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 325 jours, soit 65 jours / an Service urbanisme : 325 jours, soit 65 jours / an
Sous-cellule de Blainville	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 525 jours, soit 105 jours / an Service urbanisme : 525 jours, soit 105 jours / an
Sous-cellule de Coutainville	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 1250 jours, soit 250 jours / an Service urbanisme : 475 jours, soit 95 jours / an
Sous-cellule de Bréhal	
Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)	Service GEMAPI : 375 jours, soit 75 jours / an Service urbanisme : 375 jours, soit 75 jours / an

Synthèse des moyens humains mobilisés à l'échelle des EPCI

Communauté d'Agglomération du Cotentin	
Ensemble des actions des sous-cellules de Surtainville, Barneville et Portbail, plus celle concernant Denneville sur la sous-cellule de Surville (n° 1)	
Moyens globaux mobilisés pour les services GEMAPI et urbanisme	Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions
2020-2025	Service GEMAPI : ≈ 1575 jours, soit 315 / an Service urbanisme : ≈ 1125 jours, soit 225 / an

Côte Ouest Centre Manche	
Ensemble des actions des sous-cellules de Surville, Saint-Germain et Geffosses, moins celle concernant Denneville sur la sous-cellule de Surville (n° 1)	
Moyens globaux mobilisés pour les services GEMAPI et urbanisme	Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions
2020-2025	Service GEMAPI : ≈ 900 jours, soit 180 / an Service urbanisme : ≈ 900 jours, soit 180 / an

Coutances mer et bocage	
Ensemble des actions des sous-cellules de Blainville et Coutainville, plus celle concernant les berges nord du havre de la Vanlée sur la sous-cellule de Bréhal (n° 1)	
Moyens globaux mobilisés pour les services GEMAPI et urbanisme	Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions
2020-2025	Service GEMAPI : ≈ 1875 jours, soit 375 / an Service urbanisme : ≈ 1100 jours, soit 220 / an

Granville Terre et Mer	
Ensemble des actions de la sous-cellule de Bréhal, moins celle concernant les berges nord du havre de la Vanlée (n° 1)	
Moyens globaux mobilisés pour les services GEMAPI et urbanisme	Agents missionnés sur la mise en œuvre du plan d'actions
2020-2025	Service GEMAPI : ≈ 275 jours, soit 55 / an Service urbanisme : ≈ 275 jours, soit 55 / an

Hypothèses de coûts des modes de gestion

MODE DE GESTION	COÛT D'INVESTISSEMENT (€ / mètre linéaire)	COÛT D'ENTRETIEN / FONCTIONNEMENT (€ / mètre linéaire / an)	SOURCES ET HYPOTHÈSES
Enrochements	3000 €	4,3 €	D'après CEREMA
Digues	1000 € (reconstruction) ; 400 € (réhausse 1m)	8,6 €	D'après CEREMA
Épis enrochés	2000 €	2,5 €	D'après CEREMA
Épis géotubes	2100 €	50 €	D'après CEREMA
Gestion dunaire douce	53,5 € (Ganivelles : 46 € + Oyats : 7,5 €)	5 € (dont 1,5 € pour la surveillance)	D'après CEREMA [Oyats : plantation de 15m ² /ml]
Rechargement	-	330 € / ml (11 € / m ³ , 30 m ³ /ml)	D'après CEREMA ; Fréquence : tous les 2 ans en T1, tous les ans en T1
Surveillance seule (« laisser faire »)	-	1,5 €	CGDD 2018, données Aquitaine

Estimations des coûts engendrés par l'emploi de méthodes douces sur le secteur de la côte des havres (potentiellement subventionnées à 80 % via les fonds AFITF de la DDTM) :

- Dragage du port du havre de Portbail avec valorisation des extractions pour conforter le trait de côte à moins d'1 km (17 000 m³ rechargés en mai 2019) : 3,60 € HT / m³ pour le transport, le rechargement et la mise en dépôt, avec un coût total de 74 000 € HT comprenant également les études, l'installation du chantier et l'amenée et le repli du matériel.
- Dragage du chenal à l'entrée du havre de Portbail (2012) : 0,60 € HT le m³ / km pour la seule extraction.
- Coût de l'installation de fascines sur la flèche dunaire au nord du havre de Blainville (mars 2016) : environ 100 € du mètre HT pour 400 mètres de linéaire cumulé.
- Coût de l'installation de pieux hydrauliques sur la flèche dunaire au nord du havre de Blainville : environ 100 € du mètre HT pour 450 mètres d'estran mobilisé.
- Coût de l'installation de ganivelles au niveau de la pointe de Montmartin : 70 349,50 € HT pour 8 905 km de linéaire (sans matériel de pose - 13 170,35 € HT), soit un montant total de 83 519,85 € HT et de 9,38 € HT le km.

Estimation du coût d'entretien des méthodes douces au niveau de Montmartin-sur-Mer : temps humain conséquent (observations et retours d'expérience) sur un linéaire important ici effectué par le Conservatoire du littoral (le havre de Blainville n'est cependant pas compris dans son périmètre).

Annexe 3 : Scénarios stratégiques

Annexe 4 : détail des analyses couts bénéfiques par secteur et sous-cellule hydrosédimentaire

Annexe 5 : Préconisations de gestion des risques littoraux sur l'Ouest Cotentin

